



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/44/PV.19  
11 octobre 1989

FRANCAIS

---

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 4 octobre 1989, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)  
Puis : M. SALLAH (Vice-Président) (Gambie)  
Puis : M. GARBA (Nigéria)  
Puis : M. VRAALSEN (Vice-Président) (Norvège)

Allocution de S. E. le maréchal Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Hannibalsson (Islande)  
M. Wong (Singapour)  
M. Fall (Sénégal)  
M. Aké (Côte d'Ivoire)  
M. Kafé (Comores)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

89-64200/A 0694v (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

ALLOCUTION DE S. E. LE MARECHAL MOBUTU SESE SEKO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZAIRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République du Zaïre.

Le maréchal Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République du Zaïre, le maréchal Mobutu Sese Seko, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président MOBUTU SESE SEKO (Zaïre) : Le 4 octobre 1973, soit il y a 16 ans jour pour jour, je m'adressais pour la première fois à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Depuis, bien des situations abordées alors ont subi de profondes mutations.

Au moment de prendre la parole pour la deuxième fois à cette tribune, mes premiers mots seront pour vous dire la joie que j'éprouve de vous livrer mes réflexions sur les quelques problèmes de l'heure qui conditionnent l'avenir de l'humanité.

Je voudrais avant tout, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je me réjouis de la confiance et de l'honneur que l'ensemble des Etats Membres de notre organisation vient de témoigner, non seulement à votre personne et à votre pays, mais à l'Afrique, qui en tire une légitime fierté.

Je félicite également votre prédécesseur, M. Dante Caputo, chef de la délégation argentine, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je rends aussi un hommage particulier au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, dont la compétence et le savoir-faire ont permis à notre organisation de reconquérir sa crédibilité.

C'est là la preuve que les pays de l'hémisphère sud confirment leur capacité de contribuer aussi efficacement à la décision sur la marche des affaires du monde.

La République du Zaïre se souviendra toujours du rôle capital joué au lendemain de son indépendance par l'Organisation des Nations Unies pour le

Le Président Mobutu Sese Seko

rétablissement de la paix et la sauvegarde de son unité nationale, menacées par le spectre d'internationalisation de la crise congolaise de triste mémoire.

Dans 11 ans exactement, les lampions du XXe siècle s'éteindront. Plus qu'un simple passage d'un siècle à un autre, il s'agira d'un cap à franchir entre deux millénaires, phénomène rare dans la vie d'un homme. Vivre ainsi l'illusion d'avoir traversé mille ans est un privilège qui n'est pas donné à toutes les générations.

Mais si les secrets de Dieu demeurent insondables et que personne ne sait ce que nous réservent les cent ans à venir, une certitude demeure cependant : un petit nombre de nations du globe, représentant près de 683 millions d'habitants sur les 6 milliards qui peuplent l'univers, monopolisent jalousement la technologie, le progrès et le développement à l'essor desquels tous les peuples de la terre ont pourtant contribué.

C'est pourquoi le message que j'apporte du coeur de l'Afrique est avant tout un message de paix, un appel à la solidarité des peuples, une invitation à la sauvegarde de l'environnement afin que le XXIe siècle, dont nous essayons de scruter l'horizon, soit pour tous le siècle du progrès et du bonheur partagés.

Mais auparavant, je demande votre indulgence pour revenir brièvement sur l'évolution de quelques sujets que j'avais abordés il y a 16 ans, notamment ceux relatifs à la paix et à l'ordre économique international.

Il vous souviendra qu'à cette occasion, j'avais dénoncé la perpétuation de la colonisation et de l'apartheid sur la terre d'Afrique et j'avais rappelé que devant l'ouragan de l'histoire, mûr ou pas mûr, un fruit finit quand même par tomber.

On a vu ainsi les Portugais contraints d'abandonner leurs colonies africaines; et les Britanniques remettre les rênes du pouvoir à la majorité noire de l'ex-Rhodésie du Sud. Si l'apartheid continue encore à narguer la conscience universelle, l'Afrique et le monde sont parvenus entre temps à se mobiliser en vue de son démantèlement. Le moment n'est plus éloigné où Noirs, Blancs, Métis et Indiens pourront jouir des mêmes droits et des mêmes libertés au sein d'un Etat démocratique.

Fort de cette conviction, et en dépit des réactions prévisibles que la démarche allait susciter, j'avais accepté de recevoir dans mon pays successivement l'ancien président Pieter Botha, en octobre 1988, et son successeur Frederik de Klerk, en août dernier.

Le Président Mobutu Sese Seko

Ces deux rencontres m'ont permis de plaider auprès de mes interlocuteurs la cause de ceux dont la liberté et la dignité sont bafouées et de souligner l'urgence de l'abolition de l'apartheid.

Par ailleurs, le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine sur l'apartheid a fait preuve d'ouverture et de bonne volonté en admettant dernièrement à Harare, sous certaines conditions, le principe d'un dialogue constructif avec le régime de Pretoria.

Quant à la Namibie, dernier bastion colonial sur le continent africain, elle s'achemine résolument vers son indépendance grâce à la détermination des nationalistes namibiens conduits par la SWAPO et aux pressions permanentes exercées par la communauté internationale sur l'Afrique du Sud.

L'Assemblée se souviendra qu'en signe de solidarité avec l'Egypte, dont une partie du territoire était occupée par Israël, la République du Zaïre, par ma voix, avait annoncé, du haut de cette tribune, la rupture de ses relations diplomatiques avec l'Etat hébreu. La restitution du Sinaï à l'Egypte étant intervenue en 1982 en application des Accords de Camp David, nous avons logiquement, et comme il se devait, rétabli nos relations diplomatiques avec Tel-Aviv.

C'est dire que cette position permet à la République du Zaïre de rappeler aux amis israéliens que s'ils s'estiment en droit de disposer de frontières sûres et reconnues, ils doivent, en retour, reconnaître les mêmes droits aux Palestiniens réduits à l'errance depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui, Palestiniens et Israéliens ne peuvent plus s'ignorer. Ils doivent s'asseoir et faire la paix sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Président Mobutu Sese Seko

Depuis, sur le continent asiatique, le Viet Nam a su réaliser son unification; le peuple coréen poursuit la voie du dialogue pour décider de son destin, tandis que le peuple cambodgien a placé son espoir dans la laborieuse concertation amorcée entre ses différents leaders à Paris, que l'échec du premier round ne doit pas décourager.

En 16 ans, de nombreux autres foyers de tension ont surgi en Afrique : Tchad, Sahara occidental, Ethiopie, Somalie, Soudan, Angola, Mozambique, Burundi, Burkina Faso et Mali, et récemment Sénégal et Mauritanie.

Or, notre continent n'a pas besoin de conflits armés. C'est à la paix et au développement qu'il aspire profondément. C'est pourquoi nous nous félicitons du fait que, grâce aux vertus du dialogue et de la concertation, certains de ces foyers se sont rapidement éteints et que d'autres sont en voie de l'être, preuve supplémentaire de la maturité des Africains et de leur capacité de régler pacifiquement leurs différends.

Plus loin de nous, s'agissant du problème afghan, nous encourageons les initiatives unilatérales ou concertées déjà engagées. Concernant le conflit Iran-Iraq, nous nous réjouissons du cessez-le-feu intervenu et nous louons à cet effet l'action discrète et efficace menée par le Secrétaire général des Nations Unies.

Nous espérons également que le Liban, une fois libéré des influences étrangères, retrouvera la voie de la réconciliation nationale et renouera avec sa riche tradition de peuple industriel, épris de paix et de liberté. Dans ce sens, nous appuyons l'action du Comité tripartite de la Ligue arabe.

S'agissant des relations économiques internationales entre les pays pauvres et les pays riches, j'avais, à l'époque, interrogé la conscience du monde pour savoir si ce n'étaient pas les pays pauvres qui, en fin de compte, enrichissaient les pays nantis.

Je pense aujourd'hui que la réponse est claire. Nul, en effet, ne peut douter de la réalité du phénomène de transferts négatifs de capitaux au préjudice des pays pauvres, au travers entre autres des mécanismes mis en place pour le remboursement de la dette.

De même, notre préoccupation en faveur de la protection de l'environnement, organisée par la Charte mondiale de la nature, que la République du Zaïre avait eu l'honneur de mettre en train, n'a pas empêché certains pays industriels de

Le Président Mobutu Sese Seko

transformer, sans scrupule, l'Afrique en un dépôt de déchets toxiques qualifiés dans notre continent de "déchets de la mort".

Cette brève rétrospective indique qu'au cours des 16 dernières années, en dépit de l'émergence de quelques foyers de tension, le climat international s'est sensiblement amélioré. Il risque cependant d'être compromis tant que d'autres problèmes cruciaux continuent de menacer l'équilibre mondial. Il s'agit des questions du développement, de la paix et de l'environnement.

De nos jours, l'humanité possède les ressources et les moyens nécessaires pour assurer son développement à l'échelle mondiale. Or, plusieurs pays et particulièrement ceux d'Afrique accusent au plan économique et social un retard considérable, malgré leurs énormes potentialités naturelles.

Deux phénomènes majeurs, étroitement liés, entravent tout effort de croissance et de développement de nos économies : le poids asphyxiant de la dette extérieure et la détérioration constante des termes de l'échange. Ces phénomènes sont bien connus, mais j'insisterai surtout sur la question de notre endettement extérieur.

Si pour nous, Africains, la dette extérieure étrangle nos économies, pour nos créanciers, par contre, les 230 milliards de dollars que l'Afrique leur doit représentent à peine une goutte d'eau dans l'océan, comparé à ce que la seule Bourse de New York avait perdu dans le krach financier d'octobre 1987.

Au Zaïre, par exemple, avant le rééchelonnement de 1987, le service de la dette absorbant 26 % de nos recettes d'exportation et 50 % du budget de l'Etat, il n'était plus possible d'assurer les dépenses sociales minimales et de réaliser les investissements de base indispensables.

Malgré les rééchelonnements, l'endettement progresse continuellement et augmente en volume à cause des mécanismes cumulatifs d'intérêts qui nous obligent à recourir à d'autres emprunts.

Nous apprécions cependant les gestes de solidarité posés avant le Sommet de Toronto par le Canada, et après le Sommet de Toronto, par la France, les Etats-Unis et bien d'autres pays développés.

Récemment, la Belgique, à son tour, a innové, non seulement en annulant l'encours des dettes publiques sur les pays africains et en prenant à sa charge le tiers de la dette commerciale garantie à l'égard du Zaïre notamment, mais en outre en rééchelonnant les deux tiers de cette dernière sur 25 ans, avec 14 ans de délai de grâce.

Le Président Mobutu Sese Seko

En plus, les charges d'intérêts sur les deux tiers restant dus seront transformées en un fonds en monnaie locale, destiné à financer les projets de développement mis en train par les pays bénéficiaires.

Toujours en matière de dette, je rends également hommage à la République populaire de Chine qui, depuis 1973 et dans la discrétion, a décrété en faveur de ses partenaires africains, dont le Zaïre, les mesures d'allégement consistant en la conversion des créances en monnaie locale pour le financement sur place des projets de coopération bilatérale.

Au-delà de ces mesures isolées d'allégement, certes généreuses, les résultats escomptés sont cependant largement atténués par l'effet néfaste de la détérioration des termes de l'échange sur nos économies, réduisant ainsi notre capacité de remboursement et les possibilités de financement de notre développement.

Nous pensons que le continent africain doit pouvoir se présenter dignement au rendez-vous du prochain siècle et qu'à cet effet des politiques originales doivent être imaginées au plan international en vue de résorber la dette extérieure, de rétablir la confiance entre partenaires, et de renforcer la coopération pour le développement; il s'agit là d'une question d'éthique et de justice.

Ce que nous avons toujours demandé à nos partenaires, sans nous départir pour autant de la nécessité de l'effacement de la dette pour les pays les moins avancés, c'est d'aménager des moratoires et des délais de remboursement plus réalistes et de renégocier des taux d'intérêt qui tiennent compte de nos capacités de paiement.

Mais, pour la dernière décennie de ce XXe siècle, le temps n'est-il pas venu de penser à des solutions plus novatrices au problème de la dette?

Le Président Mobutu Sese Seko

S'inspirant du modèle de coopération déjà mis en place par certains Etats Membres, la communauté internationale devrait amener les créanciers de l'Afrique à accepter le principe d'un délai de grâce d'au moins 10 ans et à consentir le remboursement de toutes les dettes en monnaie locale. Les ressources ainsi dégagées alimenteront des fonds de développement nationaux qui seront affectés au financement des projets d'investissements publics et privés à même de favoriser la croissance de nos économies. De cette manière, nos créanciers, à savoir les Etats, les banques commerciales et les sociétés multinationales, au lieu d'attendre passivement le remboursement de leurs dettes, participeraient solidairement au redressement et à l'essor de nos économies. C'est de cette façon, et de cette façon seulement, qu'il sera possible de préserver et de renforcer un climat de détente et de confiance mutuelle dans les relations internationales entre pays riches et nos pays en développement.

J'aimerais saisir cette opportunité pour rappeler que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique en 1986-1990, adopté au terme de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cet effet, comportait des obligations complémentaires : d'une part, l'obligation pour les pays africains de mettre en oeuvre des réformes économiques et, d'autre part, l'engagement de la communauté internationale à appuyer les efforts de l'Afrique.

Bien avant l'adoption de ce programme, nombre de pays africains, dont la République du Zaïre, avaient entrepris des réformes de politique économique destinées à favoriser un redressement rapide et à jeter les bases d'un développement soutenu. Cette détermination est d'autant plus courageuse et louable que les effets de ces mesures ont généralement apporté tensions sociales et instabilité politique.

En dépit des sacrifices consentis, les résultats de ces mesures d'ajustement structurel se sont avérés maigres, éphémères ou simplement inexistantes. Notre situation s'en est plutôt aggravée, comme le confirme d'ailleurs le rapport d'évaluation à mi-parcours du Secrétaire général à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Voilà pourquoi j'en appelle à la conscience de la communauté internationale afin qu'à partir de 1990 soit conçu, à la lumière de l'approche que je viens d'esquisser, un véritable plan de solidarité internationale pour le développement

Le Président Mobutu Sese Seko

de l'Afrique, à l'instar du Plan Marshall qui avait été lancé pour la reconstruction d'une Europe ruinée et anéantie au lendemain de la seconde guerre mondiale. C'est dans ce cadre que je propose qu'au cours de la décennie 1990-1999, les pays africains paient toutes leurs dettes en monnaie locale et que ces nouvelles ressources soient consacrées exclusivement à l'objectif de la croissance économique avec la collaboration des organismes internationaux compétents.

Mettant à profit les réformes déjà en cours, les leçons des expériences passées et la dynamique des actions récentes, l'Afrique sera suffisamment armée pour faire face aux contraintes internes, participer activement, en véritable partenaire économique, au progrès et au développement de l'humanité, et prétendre ainsi à une place honorable au rendez-vous du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le développement économique de l'Afrique, cependant, suppose un climat de paix, de liberté et de sécurité. L'Afrique se sent entièrement impliquée dans tout processus de recherche de la paix dans le monde. Aussi chaque Etat de notre continent, dans les limites de ses capacités, est appelé à oeuvrer pour le maintien de la paix intérieure et extérieure.

C'est ainsi que j'ai noté avec satisfaction, comme l'ensemble de la communauté internationale du reste, le progrès accompli au cours des dernières années en matière de désarmement et de réduction de conflits armés, notamment à la faveur de la détente amorcée par les accords de Washington entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Mais ce climat, favorisé essentiellement par le dégel de la tension entre les deux superpuissances, devrait générer les effets que la communauté internationale en attend dans le domaine du développement.

Comme vous le savez, le Zaïre, mon pays, a dû surmonter, dès le lendemain de son indépendance, des guerres civiles et des sécessions, sur les cendres desquelles un Etat a été construit et une nation forgée. Depuis bientôt 24 ans, le peuple zaïrois vit dans la paix et la concorde nationale.

Mue par sa vocation africaine au service de la paix, la République du Zaïre a institué avec ses voisins, le Rwanda et le Burundi, une zone de solidarité économique qui s'est avérée rapidement comme un espace de sécurité et de stabilité de la sous-région.

C'est au nom du maintien de la paix que, par deux fois, mon pays a apporté son appui au Tchad, d'abord à la demande de l'Organisation de l'unité africaine et, ensuite, à l'appel du Gouvernement légal tchadien, en vue de défendre l'intégrité territoriale de ce pays.

Le Président Mobutu Sese Seko

Poursuivant inlassablement l'idéal de la paix, la République du Zaïre et son voisin du sud-est, la Zambie, viennent de signer, après sept ans de négociation, un traité de délimitation d'une partie de leur frontière, demeurée imprécise et litigieuse depuis 1894. Sur 9 116 kilomètres de frontière commune avec neuf Etats voisins, le Zaïre en partage plus de 2 600 avec l'Angola. C'est dire tout l'intérêt que nous attachons au retour à la paix dans ce pays frère, déchiré par 14 ans de guerre.

C'est la raison pour laquelle j'avais accepté, sans la moindre hésitation, la mission de médiation qui m'avait été confiée par mes collègues chefs d'Etat d'Afrique centrale et australe, réunis le 16 mai dernier à Luanda. C'est dans ce cadre que j'ai pu organiser, non sans difficultés, le 22 juin 1989, le sommet de Gbadolite auquel 20 pays africains avaient pris part avec 18 chefs d'Etat et deux chefs de délégation de haut rang.

Ce jour-là, l'Afrique a été témoin de la pose de la fondation sur laquelle la paix va s'ériger en Angola, à savoir la poignée de mains historique échangée entre le Président Dos Santos, de l'Angola, et M. Jonas Savimbi, Chef de l'UNITA. La proclamation du cessez-le-feu et l'instauration du principe de la négociation pour la réconciliation nationale.

Pour ma part, je considère que les Angolais demeurent seuls maîtres d'oeuvre de l'entreprise de paix amorcée. Et quelle que soit la forme de leur concertation, directe ou indirecte, c'est aux Angolais seuls qu'il appartient de traiter les questions politiques et militaires de leur pays.

La communauté internationale a retenu que, si le respect du cessez-le-feu en vertu de la Déclaration de Gbadolite a été éphémère, pour des raisons essentiellement psychologiques aggravées par les ingérences extérieures, les frères angolais n'ont pas pour autant rompu le dialogue et se sont d'ailleurs retrouvés par quatre fois autour du médiateur.

Le Président Mobutu Sese Seko

Je reste convaincu que la volonté inébranlable et clairement exprimée du peuple angolais de retrouver la paix saura surmonter les difficultés actuelles. La pleine application des accords quadripartites de Brazzaville et de New York, l'aboutissement de la résolution 435 (1978) des Nations Unies sur l'indépendance de la Namibie ainsi que l'avènement de la paix et de la justice en Afrique australe dépendent beaucoup de la réconciliation nationale en Angola. J'invite la communauté internationale à mettre tout en oeuvre pour que les efforts de l'Afrique et de l'Angola en faveur de la paix aboutissent. En notre qualité de médiateur, nous restons plus que jamais déterminés à apporter aux frères angolais toute notre assistance et à mettre à leur disposition notre modeste expérience.

Paix, sécurité, développement économique et social évoquent l'organisation d'un espace où l'homme doit évoluer librement en toute quiétude et où ses droits sont garantis. En Afrique, nous connaissons la place des libertés fondamentales depuis l'époque des sociétés traditionnelles, dont certaines survivances portent encore aujourd'hui témoignage, malgré la volonté de leur anéantissement par le pouvoir colonial. Nos ancêtres étaient attachés à l'idée de la liberté au nom de laquelle ils avaient opposé partout une résistance farouche à toutes les tentatives de conquête extérieures.

La question qui se pose alors à nous, Africains, est de savoir si les structures politiques que nous mettons en place favorisent l'épanouissement des libertés, non pas parce que l'Occident nous l'impose, car la démocratie n'est pas l'apanage des seules sociétés occidentales, mais parce que nous recherchons continuellement des stratégies politiques et économiques capables de promouvoir notre développement.

Certes, nous n'affirmons pas que les sociétés africaines modernes n'ont plus rien à faire pour la démocratie ou pour plus de démocratie. Bien au contraire, nous disons que certaines de nos structures politiques constituent un cadre démocratique réel, adapté à l'homme africain et apte à réaliser son intégration sociale.

Au Zaïre, nous tentons d'apporter notre propre touche à la formulation et à la défense des droits de l'homme. C'est dans ce souci que nous avons adhéré à la Déclaration universelle des droits de l'homme et ratifié les deux Pactes internationaux relatifs successivement aux droits civils et politiques et aux droits économiques et sociaux.

Le Président Mobutu Sese Seko

Mon pays figure parmi les 40 Etats Membres de notre organisation à avoir ratifié le Protocole facultatif relatif aux droits civils et politiques. Il a aussi spontanément adhéré à la Charte africaine des droits de l'homme. Enfin, mon gouvernement compte en son sein un Département chargé de la protection des droits et libertés des citoyens, département doté de larges pouvoirs d'intervention dans l'accomplissement de sa mission. Les mécanismes ainsi mis en place illustrent notre volonté politique de promouvoir les droits et libertés des citoyens zairois et des étrangers qui ont choisi de vivre dans notre pays. L'expérience, bien que récente, montre que ce département joue un rôle essentiel dans l'information et l'encadrement des citoyens pour la connaissance de leurs droits et libertés; il intervient dans la réparation des actes dommageables lorsque les personnes injustement lésées ont épuisé toutes les voies de recours; il veille au respect des procédures, des conditions et du traitement des détenus.

Le Zaïre se félicite de l'hommage que lui a rendu la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, au mois de février de cette année, en l'excluant, suite aux performances réalisées dans ce domaine, de la liste des pays considérés comme non respectueux des droits de l'homme.

Certes, nous reconnaissons que nous n'avons pas encore atteint l'idéal, mais le fait que tous les pays de la planète, même les plus avancés, n'échappent pas aux critiques en matière de violations des droits individuels démontre à suffisance que l'on ne peut pas, à partir de quelques bavures administratives ou policières constatées par-ci, par-là, confondre tout un Etat de droit avec des Etats qui ont fait de la répression leur système de gouvernement.

Je voudrais terminer mon propos par les questions qui touchent à l'environnement.

En évoquant cette question, je me rappelle avec émotion ma jeunesse étroitement liée à la majesté de nos fleuves et à la pureté de nos rivières; j'ai le souvenir également de la virginité et de la luxuriance de nos forêts que berçaient chaque matin les chants des oiseaux.

C'est avec tristesse qu'on assiste aujourd'hui, sous l'effet des agressions multiples et répétées, à la dégradation accélérée de notre environnement naturel. L'indignation et les protestations suscitées dans le monde par l'exportation des déchets toxiques sont révélatrices de la prise de conscience de la communauté

Le Président Mobutu Sese Seko

internationale des risques majeurs que court l'humanité face à la détérioration de la qualité de la vie, dont la pollution de notre atmosphère est une des manifestations les plus évidentes.

Aussi le Zaïre appelle-t-il de tous ses vœux l'élaboration rapide de normes internationales rigoureuses dans ce domaine vital pour la préservation de notre planète et le devenir de l'humanité.

Au stade actuel, la contribution de mon pays à la sauvegarde de l'environnement naturel se traduit par un soutien actif à l'application intégrale de la Charte mondiale de la nature.

Renfermant 47 % des forêts tropicales africaines, la République du Zaïre a porté à 5 % de son territoire national la proportion des espaces protégés. Son objectif est d'atteindre 16 %, soit 376 200 km<sup>2</sup>. A l'intérieur de ces espaces, nous protégeons les espèces rares en voie d'extinction dans le monde. C'est le cas des rhinocéros blancs, dont la population est passée de 11 en 1980 à 25 unités en 1989. Nous assurons également la protection des okapis, dont une étude partielle sur 10 000 km<sup>2</sup> a donné une densité d'un okapi par 2 km<sup>2</sup>. Quant aux éléphants, les forêts et les savanes zaïroises renferment une population de près de 200 000 sur un total de 700 000 que compte encore l'Afrique.

Je rends ici hommage à tous les pays qui ont pris des mesures destinées à décourager le commerce de l'ivoire, principale cause de l'extermination des éléphants.

Nos soins touchent enfin les gorilles qui vivent sur les montagnes que nous partageons avec notre voisin, le Rwanda, et pour lesquels la regrettée et mémorable Mme Fossey a donné sa vie.

Vous conviendrez avec moi, Monsieur le Président, que tout progrès qui compromet l'équilibre écologique détruit du coup l'homme lui-même dans ses aspirations à la paix, à une vie de quiétude et à son épanouissement.

Je voudrais conclure en formant le vœu que le climat de détente qui marque présentement les relations internationales s'intensifie et apporte, pour la dernière décennie de ce XXe siècle, plus de paix et plus de solidarité entre les peuples.

Le Président Mobutu Sese Seko

Il me paraît plus qu'indispensable que la communauté internationale apporte une solidarité véritable et désintéressée à l'Afrique que de nombreux préjugés tendent à condamner au sous-développement.

Ainsi, en ce qui concerne son endettement, j'ai proposé une approche nouvelle consistant en la conversion en monnaie locale de toutes ses créances et en la constitution de fonds de développement destinés au financement des investissements prioritaires. Il s'agit, ce faisant, de créer les conditions qui permettent à l'Afrique de prendre en charge son propre développement et de se présenter avec plus de dignité au rendez-vous du XXI<sup>e</sup> siècle.

Il va sans dire, comme je l'ai indiqué, que pour l'Afrique, la paix est une donnée essentielle dans le monde. C'est dans cette perspective que j'ai souligné la contribution de mon pays aux efforts pour le rétablissement de cette paix en Afrique et particulièrement en Angola.

Dans le même ordre d'idées, il faut reconnaître que les droits et libertés de l'homme sont une des conditions du développement de toute communauté humaine. Pour ce qui nous concerne, j'ai évoqué les mécanismes institutionnels que nous avons conçus et mis en place pour leur promotion et leur protection.

J'ai enfin rappelé les devoirs de la communauté internationale vis-à-vis de la nature, dont la préservation est indispensable pour la survie de l'espèce humaine, et signalé la contribution du Zaïre dans ce domaine.

Les principes sur lesquels repose notre organisation et auxquels nous avons tous librement souscrit sont nobles. Ils traduisent, en effet, nos préoccupations communes pour la paix, la liberté, la dignité et le mieux-être de tous les peuples du monde. Leur respect constitue le meilleur gage d'un avenir rassurant pour l'humanité.

Puisse le XXI<sup>e</sup> siècle combler nos espoirs de solidarité, de justice, de paix et de progrès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Zaïre de l'allocation importante qu'il vient de prononcer.

M. Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.\*

---

\* M. Sallah (Gambie), Vice-Président, assume la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

M. HANNIBALSSON (Islande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais m'associer aux félicitations que mes préopinants ont adressées au Président pour son élection à la tête de l'Assemblée générale. C'est un témoignage de l'estime profonde dans laquelle le tient l'Assemblée et aussi un témoignage du respect qu'inspire son grand pays, le Nigéria, dont il est un éminent représentant.

Habitants d'une île qu'un vaste océan sépare de leurs voisins, les Islandais ont peut-être une conscience plus aiguë que la plupart des autres peuples de la mesure dans laquelle la distance constitue un facteur de moins en moins important dans les affaires mondiales. La création de liens sans cesse plus étroits dans la communauté mondiale est évidente à différents niveaux - technologique, économique et écologique. En conséquence, il y a, parmi les nations du monde, une prise de conscience croissante d'une universalité d'intérêts et d'une destinée commune de l'humanité. Quelqu'un a inventé l'expression "village mondial" pour décrire cette tendance. Quelqu'un venant d'une nation de marins l'exprimerait peut-être ainsi : nous sommes tous dans le même bateau.

Ce caractère de plus en plus international des questions qui étaient la prérogative de chaque Etat n'est pas seulement un impératif de l'histoire. L'action politique délibérée a également eu un rôle à jouer. Les changements de grande portée en cours dans les relations Est-Ouest, tel qu'il est apparu très récemment dans les entretiens bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, nous montrent comment une direction politique efficace peut tout changer.

Nous entrons dans une nouvelle ère des relations internationales qui semble offrir des perspectives réalistes de transformation fondamentale de l'affrontement politique, idéologique et militaire qui a tellement caractérisé l'après-guerre. La bonne gestion de la période de transition actuelle exigera de la volonté politique et de l'imagination pour ouvrir de nouvelles avenues dans les relations internationales, compte dûment tenu des risques et des incertitudes.

Les efforts faits pour éliminer la méfiance et l'absence de confiance dans les relations entre l'Est et l'Ouest aident à créer une atmosphère dans laquelle il pourrait s'avérer possible d'utiliser les ressources consacrées à la rivalité militaire coûteuse à des entreprises internationales plus créatrices. L'allègement

M. Hannibalsson (Islande)

des tensions entre l'Est et l'Ouest aura sans doute des effets bénéfiques sur les relations Nord-Sud également.

Je voudrais maintenant rendre hommage au Secrétaire général pour le rôle très apprécié qu'il a joué dans la solution de graves conflits internationaux et régionaux, renforçant ainsi le rôle et l'image des Nations Unies.

Le renforcement des Nations Unies suppose le renforcement de la primauté du droit dans les relations internationales. La communauté mondiale est de plus en plus consciente du rôle du droit dans les affaires internationales, et c'est un fait dont une nation sans armes, qui a livré sa lutte pour l'indépendance sans recourir à la violence, a tout lieu de se féliciter.

Le changement du climat mondial offre des possibilités sans précédent aux Nations Unies. La mentalité de la guerre froide étant en train de disparaître, l'organisation mondiale peut aujourd'hui, pour la première fois, nourrir l'espoir réaliste de traduire dans la réalité les nobles idées contenues dans la Charte des Nations Unies. En même temps, l'Organisation elle-même est devenue un facteur de changement plus efficace.

Nous pouvons considérer, nous qui vivons actuellement, que nous ne sommes que de simples invités de passage sur la planète Terre. Tant que nous sommes sur cette planète, nous avons pour obligation de préserver l'héritage commun de nos ancêtres et d'assurer les conditions de vie de nos descendants, les générations qui viendront après nous.

M. Hannibalsson (Islande)

L'Islande est un pays dont l'existence dépend au plus haut point de l'exploitation des ressources de la mer. La préservation de l'environnement est pour les Islandais une question de vie ou de mort, rien de moins.

Nous accueillons avec reconnaissance les initiatives que l'on est en train de prendre sur le plan international, dans tant de domaines, notamment en ce qui concerne la protection de la couche d'ozone, la pollution transfrontière de grande portée et, plus récemment, le transport transfrontière de déchets dangereux. Il y a deux ans, l'Assemblée se félicitait du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, présidée par mon ami nordique, Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de la Norvège. Le rapport analysait l'état de l'environnement et présentait des recommandations en vue de démarches futures. Nous avons entrepris cette année les travaux préparatoires d'une conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992.

Ces initiatives répondent à un besoin qui se fait de plus en plus sentir dans la communauté mondiale. Dans le monde industrialisé, nous avons vue sur l'arrière-cour fuligineuse de la civilisation que nous avons créée, que ce soit sur terre, sur mer ou dans l'atmosphère. Pour nous tous, et pour le monde en développement plus particulièrement, il est de plus en plus apparent que, si nous ne réduisons pas la pauvreté en même temps que nous protégeons l'environnement, la croissance économique nous échappera à l'avenir.

Nous constatons les effets d'un réchauffement global, l'effet de serre, la destruction des forêts tropicales, le déboisement, les pluies acides, la désertification et l'épuisement de la couche d'ozone.

Il faut rappeler aux habitants des continents de la terre que les océans représentent plus de 70 % de la surface de la terre. Ils sont et resteront à l'avenir une source essentielle de vie sur la terre. En ce qui concerne mon peuple, la nation islandaise, la préservation des ressources naturelles de la mer restera une question prioritaire. Comme nous le disons en islandais : "Foourland vort halft er hafio", c'est-à-dire : "La mer est la moitié de notre patrie".

On peut dire que les ressources biologiques de la mer sont les réserves alimentaires du monde. La pollution croissante des mers, causée notamment par les rayonnements et par l'habitude qu'ont les nations industrialisées de se servir de la haute mer comme d'une décharge, est donc de plus en plus alarmante, non seulement pour les Etats côtiers, mais aussi pour la communauté mondiale tout entière.

M. Hannibalsson (Islande)

Nous pouvons comparer cette situation aux dommages encore plus importants et plus catastrophiques que pourraient menacer de causer les armes de destruction massive. Il nous suffit de rappeler les ravages causés par l'utilisation de ces armes à la fin de la seconde guerre mondiale.

Dans sa cupidité et son étroitesse de vues, l'espèce qui domine cette terre et qui s'est arrogé le titre honorable d'"homo sapiens", semble prête non seulement à faire fi des conséquences de son comportement sur son propre habitat mais à se livrer, en fait, à une guerre totale contre la nature, qu'elle paraît même prête à détruire totalement.

J'ai été frappé par la sombre évaluation du rapport Brundtland qui fait allusion aux 6 millions d'hectares de terres sèches productives qui se transforment en désert aride chaque année, et à la destruction de plus de 11 millions d'hectares de forêts par an. En 30 ans, cette destruction couvrirait une surface de terres égale, respectivement, à celle de l'Arabie saoudite et de l'Inde. Le rapport nous met en garde à propos des tendances écologiques qui menacent de transformer complètement la planète en même temps qu'elles mettent en danger de nombreuses espèces qui y vivent, y compris l'espèce humaine.

Sommes-nous impuissants devant ces assauts contre notre globe? Ma réponse est non, et l'on peut voir que les initiatives dont j'ai parlé précédemment se fondent sur une prise de conscience des obligations juridiques, qui sont nôtres, d'oeuvrer ensemble à protéger notre planète. Ces obligations remontent aux principes de la Charte des Nations Unies qui régissent les activités de la présente assemblée. Les principes généraux de la Charte impliquent un engagement solide, de la part de l'humanité et des gouvernements, de ne pas polluer notre planète ni d'exploiter inexorablement nos ressources naturelles. La Charte fixe un devoir de caractère moral et éthique. Nos activités passées, présentes et à venir constituent un tout écologique intégral. La Bible nous rappelle que nous récolterons ce que nous avons semé.

L'Assemblée générale a adopté des résolutions fixant certains des principes pertinents, y compris la résolution de 1982 portant adoption de la Charte mondiale de la nature. Nous avons vu cette instance approuver les principes de la Déclaration de Stockholm adoptée à la fin de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972. Je citerai également l'article 55 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949.

M. Hannibalsson (Islande)

En 1982, la communauté mondiale a adopté la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui contient, dans sa douzième partie, d'importants principes sur la protection de l'environnement marin. La Commission Brundtland concluait que :

"... la mesure la plus importante que les nations peuvent prendre au départ dans l'intérêt du système qui soutient la vie menacée dans les océans, c'est de ratifier la Convention sur le droit de la mer." (A/42/427, annexe, chap. 10, par. 55)

La Charte mondiale de la nature comporte parmi ses 24 principes l'obligation de respecter la nature et de ne pas mettre en danger la viabilité génétique sur la terre. Le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève prévoit qu'en temps de guerre l'on prenne soin de protéger l'environnement naturel contre tout dommage étendu, prolongé et irréparable. Un Groupe d'experts juridiques faisant rapport à la Commission Brundtland a énoncé une série de principes juridiques, affirmant par exemple le droit fondamental de tout être humain à un environnement convenable pour sa santé et son bien-être.

Mais c'est dans la Convention sur le droit de la mer que nous devons chercher l'inspiration lorsque nous déploierons d'autres efforts dans ce domaine. C'est une source de fierté pour mon pays ainsi que pour de nombreux peuples du monde en développement que nous ayons été en avance sur notre temps lorsque nous avons entrepris une longue lutte pour parvenir à élaborer cette constitution régissant l'environnement marin. La Convention fait état de l'obligation de protéger et préserver l'environnement marin par une coopération entre Etats sur une base globale et régionale. Nous y trouvons les limitations imposées à la décharge de déchets et à la pollution de l'atmosphère particulièrement pertinentes dans ce contexte.

Le Gouvernement de l'Islande est d'avis que les instruments juridiques existant dans le domaine de la protection de l'environnement devraient être renforcés. Il existe divers instruments juridiques qui s'appliquent aux divers secteurs de la protection de l'environnement. Mais de nouveaux instruments sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les changements climatiques. De nouveaux domaines devraient être explorés. Nous nous félicitons, par exemple, de l'initiative de Malte qui propose d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée un nouveau point relatif à la protection économique des espaces extra-territoriaux.

M. Hannibalsson (Islande)

Toutefois, nous sommes aussi d'avis que nous pourrions prendre d'autres mesures en nous inspirant de l'expérience acquise lors de l'élaboration de la Convention sur le droit de la mer. Un nouvel instrument juridique concis devrait être préparé, posant les principes relatifs aux droits et obligations des Etats s'appliquant généralement à tous les domaines de la protection de l'environnement. Ces principes porteraient sur le droit de tout être humain à un environnement sûr, l'obligation de conserver des ressources naturelles et de maintenir une diversité biologique ainsi que de prévoir l'utilisation des ressources naturelles sur la base du principe d'un rendement soutenable optimal. Ces principes appelleraient l'établissement de normes, une évaluation écologique et une coopération entre Etats dans la protection de l'environnement.

Il serait approprié que l'Assemblée générale elle-même proclame son engagement dans ce domaine en prenant les mesures nécessaires pour préparer un tel instrument, soit sous ses propres auspices, soit dans le cadre des travaux préparatoires de la conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.

M. Hannibalsson (Islande)

Jens Evensen, le célèbre expert norvégien en droit international - juge à la Cour internationale de Justice - nous a rappelé que "Les bonnes planètes sont difficiles à trouver". Reconnaissons et acceptons en toute humilité que nous devons vivre en paix, non seulement les uns avec les autres mais également avec la Terre.

Les changements menant à une plus grande liberté économique et politique en Europe centrale et en Europe de l'Est sont à la fois plus rapides et plus radicaux qu'il n'était possible de l'espérer antérieurement. Comme le montre l'évolution, que l'on note notamment en Pologne et en Hongrie, les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est semblent maintenant avoir des possibilités réelles de pouvoir abandonner le système économique et politique qui leur a été imposé après la deuxième guerre mondiale et qui était étranger à leur culture et à leur passé et, comme l'histoire l'a prouvé, extrêmement préjudiciable à leur progrès économique.

Cette évolution est un important facteur pour rétablir les bases d'une amélioration des relations Est-Ouest. Mais il faut reconnaître que le changement intérieur en Europe de l'Est n'est pas un phénomène isolé; l'irréversibilité du changement intérieur peut dépendre, dans une large mesure, des réponses extérieures.

Par conséquent, l'évolution qui a lieu actuellement en Europe centrale et en Europe de l'Est doit être encouragée. Elle doit être considérée comme étant une occasion sans précédent de transformer les relations Est-Ouest, de jeter les fondations d'une paix durable en Europe, qui donne plus de poids aux accords politiques que militaires.

Au fur et à mesure que l'emploi de la force dans les relations Est-Ouest est devenu plus rare qu'il ne l'a jamais été depuis la deuxième guerre mondiale, le contrôle des armements et le désarmement ont progressivement occupé le centre de notre attention. Toutefois, le contrôle des armements ne doit pas être envisagé comme un substitut au progrès réel à réaliser dans toute la gamme de questions qui figurent à l'ordre du jour des blocs Est-Ouest et qui englobent certainement la dimension humaine. Les résultats équilibrés auxquels a abouti la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui s'est achevée en janvier, a permis de replacer dans leur propre contexte les questions qui ont trait à la sécurité et qui figurent à l'ordre du jour.

Il ne fait pourtant aucun doute que le progrès en matière de contrôle des armements a un impact positif qui dépasse le domaine de la sécurité proprement

M. Hannibalsson (Islande)

dite. La conclusion des négociations actuelles de Vienne sur les forces conventionnelles en Europe qui sont parrainées par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) de même que les mesures propres à accroître la sécurité et la confiance sont des événements particulièrement prometteurs. Un accord visant à éliminer les déséquilibres qui existent actuellement dans les armes conventionnelles permettrait d'éliminer une des causes qui sous-tendent la tension Est-Ouest et permettrait de modifier les relations politiques en Europe.

Les perspectives d'un désarmement substantiel et significatif ont également été renforcées de manière significative par la volonté déclarée des Etats-Unis et de l'Union soviétique de cesser la production d'armes chimiques et de détruire leurs stocks. A cet égard, nous nous félicitons des propositions faites, il y a juste une semaine, par le Président Bush à cette assemblée ainsi que de la réponse positive soviétique.

La réduction des arsenaux massifs d'armes nucléaires n'est pas moins une preuve de l'amélioration des relations Est-Ouest que les négociations sur les armes conventionnelles et le renforcement de la confiance en Europe. Même si nous pouvons tirer quelque leçon du passé, une ère de coopération ne pourra régner si la compétition dans les armements nucléaires n'est pas contrôlée.

Le Traité visant à éliminer les forces nucléaires à portée intermédiaire sur terre a démontré de façon spectaculaire comment les réductions substantielles en armes nucléaires peuvent aider à accroître la sécurité. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons du récent succès remporté dans l'élimination des obstacles érigés sur la voie menant au Traité sur la réduction des armes stratégiques. Le progrès réalisé sur la voie de la ratification du Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et du Traité sur les explosions nucléaires pacifiques est une étape nécessaire vers une interdiction globale des essais.

Le Gouvernement islandais a dit qu'une fois que les négociations qui se déroulent actuellement en Europe auront abouti à des résultats satisfaisants, les mesures propres à accroître la confiance et le contrôle des armements devraient également s'appliquer à la mer. Jusqu'ici, la mer n'a pas retenu suffisamment l'attention dans les négociations de désarmement, bien que de nombreux traités s'appliquent au domaine maritime. La course aux armements en mer doit manifestement retenir davantage l'attention si l'on veut créer un environnement plus sûr en mer également.

M. Hannibalsson (Islande)

Nous sommes donc heureux de noter qu'on reconnaît de plus en plus qu'une stabilité, une prévisibilité et une confiance accrues sont nécessaires aussi bien en mer que sur la terre. On comprend également de plus en plus que le renforcement de la confiance en mer doit être compatible avec le principe de la liberté de navigation et qu'il doit tenir compte de la dépendance inégale des différents Etats vis-à-vis de la mer et des lignes de communication maritimes sûres.

Les pourparlers sur les armements stratégiques laissent espérer une réduction substantielle des armes nucléaires stratégiques, y compris celles déployées en mer. Le nombre important d'armes nucléaires navales non stratégiques doit, à notre avis, faire l'objet d'un examen dans le cadre du processus de désarmement et de renforcement de la confiance, qui comprend le domaine maritime.

La sécurité et l'environnement sont des questions de plus en plus liées. La pollution de l'environnement océanique doit être prise au sérieux par les pays qui dépendent des ressources biologiques des mers. Les accidents répétés de sous-marins nucléaires soviétiques nous rappellent les conséquences potentiellement catastrophiques que de tels accidents pourraient provoquer, surtout s'ils avaient lieu dans des eaux où la pêche est importante, comme celles qui entourent mon pays. Par conséquent, comme première mesure, nous suggérons que l'Agence internationale de l'énergie atomique mette au point des directives internationales pour la sécurité des réacteurs transportés en mer. Ces directives doivent s'appliquer à tous les navires.

Le problème de l'environnement semble être la question importante à laquelle cette organisation devra faire face dans les décennies à venir. Mais, bien que nous assumions de nouvelles tâches et de nouvelles responsabilités, les bons offices des Nations Unies seront toujours nécessaires pour apporter une solution pacifique aux conflits régionaux.

La communauté internationale continue d'être préoccupée par la situation au Moyen-Orient et par la recherche d'une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Une solution juste, globale et durable ne sera possible que si les parties concernées s'abstiennent de commettre des actes de violence et montrent ainsi qu'elles désirent sincèrement instaurer une paix durable.

L'intention d'Israël d'organiser des élections dans les territoires occupés est une étape importante dans le processus de recherche d'un règlement du conflit. Nous nous félicitons du plan en 10 points qui a été présenté récemment par le

M. Hannibalsson (Islande)

Président Moubarak, d'Egypte, pour la mise en oeuvre de ces élections et nous appuyons ce plan. L'Egypte a ravivé l'espoir d'un dialogue qui pourrait mettre fin au conflit israélo-arabe dans les rues et le faire passer à la table des négociations.

Nous nous félicitons des efforts constructifs faits par la Ligue des Etats arabes pour parvenir à un cessez-le-feu au Liban. Une solution durable garantissant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du pays doit prévoir également le retrait de toutes les troupes étrangères. La prise d'otages et les enlèvements constituent des violations intolérables du droit humanitaire international.

L'un des succès les plus importants des Nations Unies est la codification exhaustive et l'évolution progressive des droits de l'homme. Les Nations Unies ont réussi à accroître le nombre et la portée des accords internationaux. Le dernier succès des Nations Unies dans ce domaine a été l'élaboration de la Convention sur les droits de l'enfant, qui sera examinée à la présente session de l'Assemblée générale.

En dépit du rôle actif que jouent les Nations Unies dans ce domaine, la fréquence et la gravité des violations des droits de l'homme sont déplorables. Il est évident qu'il n'est pas suffisant d'évaluer des normes. Nous devons, grâce à l'action internationale, obliger les gouvernements et les individus à respecter ces normes. Nous devons exercer plus de pression sur ceux qui violent les droits de l'homme.

M. Hannibalsson (Islande)

L'un des moyens d'y parvenir est de renforcer les mesures de coercition et d'application dont disposent les Nations Unies. L'information est un autre élément clef. Chaque individu doit savoir quels sont ses droits fondamentaux. Nous ne devons jamais perdre de vue qu'il découle de la Charte des Nations Unies qu'un Etat ne peut prétendre que la promotion et la protection des droits de l'homme représentent une intervention dans les affaires intérieures des Etats.

J'ai dit précédemment que la communauté mondiale était de plus en plus consciente du rôle de la primauté du droit dans les affaires des Etats. Le Gouvernement islandais se félicite à cet égard de l'inscription, à l'ordre du jour de la présente session, du point relatif à une Décennie des Nations Unies pour le droit international, à la suite de la Déclaration de La Haye du Mouvement des pays non alignés. Nous notons que dans cette Déclaration ont été incorporés plusieurs des principes de droit dont j'ai dit qu'ils devaient régir les relations entre Etats.

Il y a plus de 1 000 ans, l'Althing islandais - la plus ancienne assemblée parlementaire du monde - a adopté le principe de la primauté du droit pour régir les relations entre les différents groupes d'intérêts dans la république nouvellement établie. Ce principe "Legibus gentes sunt moderandae" a été gravé sur le marteau utilisé pendant de longues années par cette noble assemblée. Nous avons la certitude que durant cette ère de coopération dans laquelle nous entrons, la communauté mondiale se laissera guider dans ses actions par ce principe universel de la primauté du droit.

M. WONG (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre passé exceptionnel et bien connu de soldat, d'homme politique, d'érudit et d'écrivain ainsi que votre vaste expérience de la diplomatie multilatérale vous donneront sans aucun doute toute la sensibilité et l'habileté voulues pour nous guider dans l'examen des questions complexes inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies. Ma délégation a toute confiance en votre compétence et vous pouvez compter sur notre entière coopération.

J'aimerais également féliciter M. Ronald Spiers de sa nomination au poste de secrétaire général adjoint aux affaires politiques, aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de Secrétariat. Nul doute qu'il s'acquittera de ses

M. Wong (Singapour)

fonctions avec le professionnalisme qui était l'image de marque de son prédécesseur. J'aimerais aussi dire notre appréciation à M. Dante Caputo, qui s'est admirablement acquitté de ses fonctions au cours de la précédente session.

L'année dernière a été une année particulièrement bonne pour les Nations Unies. Pour la communauté internationale habituée depuis longtemps à l'apparition incessante de guerres, de différends et de conflits, jamais la promesse de paix n'avait été si près d'être tenue. Des accords avaient été conclus pour mettre fin à la guerre en Afghanistan et pour déclarer un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq. En décembre, un accord était également conclu pour permettre la transition de la Namibie vers l'indépendance. Les Forces de maintien de la paix des Nations Unies se voyaient décerner le prix Nobel de la Paix en hommage à leur contribution au maintien de la paix. La diplomatie multilatérale produisait des résultats tangibles et le prestige des Nations Unies n'avait jamais été plus grand.

Cette année, en 1989, nous sommes un peu moins euphoriques, ramenés à la réalité par la difficulté qu'il y a à résoudre les conflits entre nations. Si des progrès ont été enregistrés sur plusieurs fronts, nous sommes bien conscients des problèmes qui font toujours obstacle à la paix. Huit mois après le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, les combats et les tueries continuent. Les pourparlers pour mettre fin au conflit Iran-Iraq sont interrompus. Nous sommes vivement préoccupés de voir que la situation empire au Liban et que le règlement de la question de Palestine est dans l'impasse, pour ne pas dire en recul, en dépit des progrès faits antérieurement. Nous attendons avec impatience et avec le plus vif intérêt l'avènement tant attendu de la Namibie indépendante.

Singapour est fier de pouvoir contribuer à la réalisation de cet objectif par le biais de sa participation au Groupe des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), auquel elle a fourni un contingent de police. Nous sommes fiers que le chef de notre contingent de police, le commissaire Lee Kok Leong, ait été nommé responsable en chef chargé de surveiller les élections en Namibie. Nous sommes toutefois préoccupés par les tentatives de l'Afrique du Sud de surseoir à l'exécution de certaines dispositions clefs du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Nous devons rester vigilants pour que rien ne vienne faire dérailler la transition vers l'indépendance et empêcher le déroulement d'élections libres et justes en novembre. Après la Namibie, la communauté internationale devrait veiller

M. Wong (Singapour)

à ce que des changements fondamentaux se produisent plus rapidement en Afrique du Sud, pour que disparaisse le système odieux de l'apartheid.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, résume en ces termes les problèmes que pose le maintien de la paix :

"Je ne suis que trop conscient des nombreuses embûches dont est semée la voie qui mène au règlement juste et durable d'un conflit, et de l'opiniâtreté de la résistance qu'il faut surmonter." (A/44/1, p. 13)

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Il y a là une leçon que tous doivent méditer : il n'existe pas de moyen expéditif d'arriver à la paix.

Lorsqu'une grande puissance comprend qu'elle ne peut faire appel à sa force armée pour réaliser des objectifs politiques et que le dialogue avec une puissance rivale est plus fructueux que l'affrontement, le climat international en bénéficie. Mais nous avons constaté cette année que même lorsque les grandes puissances étaient prêtes à régler leurs conflits, cette condition nécessaire n'est pas suffisante pour amener la paix. Dans les conflits régionaux, ce sont souvent les parties directement en cause qui détiennent la clef de la paix. Il suffit qu'une partie se montre intransigeante pour que le processus de paix s'enraye.

Nous savons aussi, alors même que nous devons redoubler d'efforts pour régler les conflits internationaux et régionaux, qu'une nouvelle génération de problèmes - comme ceux de la drogue, de l'environnement, des réfugiés et de la dette - réclament notre urgente attention. Ces problèmes ne connaissent pas de frontières et si on ne s'en occupe pas, ils risquent de compliquer et de menacer la sécurité à long terme de la communauté internationale ainsi que notre quête de la paix.

On peut dire d'une façon générale que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) se porte bien. C'est leur stabilité nationale qui a permis aux nations de l'Asie du Sud-Est de progresser car chacune a pu se concentrer sur son développement politique, social et économique interne, ce qui, à son tour, contribue à la vigueur et à la cohésion de l'ANASE. Nous aurions aimé que la même situation paisible et stable règne en Indochine. Malheureusement, le conflit cambodgien reste un problème insoluble. Il y a maintenant 11 ans que la question cambodgienne a été pour la première fois portée devant le Conseil de sécurité. C'était en janvier 1979, après que les forces vietnamiennes eurent envahi le Cambodge le jour de Noël, en 1978.

M. Wong (Singapour)

Pendant 10 ans, la communauté internationale a, par le biais des résolutions des Nations Unies, demandé au Viet Nam de mettre fin à son occupation du Cambodge et d'accepter un règlement politique d'ensemble qui amènerait une paix durable dans la région. Ce règlement politique d'ensemble prévoirait entre autres le retrait des forces étrangères sous un contrôle international efficace, la création d'une autorité administrative intérimaire, la promotion de la réconciliation nationale sous la houlette du Prince Sihanouk et le droit du peuple cambodgien de choisir ses propres dirigeants à l'abri de toute ingérence extérieure.

M. Wong (Singapour)

Nos efforts aux Nations Unies n'ont pas été vains. Le Viet Nam a tout d'abord nié que ses troupes avaient envahi le Cambodge. Ensuite, lorsque cette contrevérité a été dévoilée, le Viet Nam a déclaré avec arrogance que la situation au Cambodge était irréversible. Mais les pressions continues des Nations Unies, et l'isolement international qui privait le Viet Nam d'aide et d'investissements précieux l'ont contraint à admettre pour la première fois en 1986 qu'il était disposé à rechercher une solution politique. Ce que le Viet Nam n'avait pas pris en considération, c'était la force et la capacité de réaction du mouvement de résistance nationaliste cambodgien. Le coût élevé de l'occupation étrangère avait amené son économie au bord de la banqueroute. Maintenant que l'Union soviétique tient à réduire ses engagements à l'étranger, l'option d'une présence vietnamienne continue au Cambodge ne peut plus être assurée. Le Viet Nam est parvenu à un point où il doit réexaminer sa stratégie.

Le 5 avril dernier, le Viet Nam a annoncé de façon dramatique au monde son intention de retirer toutes ses troupes du Cambodge avant la fin de septembre. Ces derniers jours, nous avons vu des photographies et des communiqués de presse faisant état de soldats vietnamiens qui partaient dans des camions militaires. C'était assurément un grand événement pour la presse mais en tant que gouvernements responsables, comment devons-nous interpréter ce "retrait"? Devons-nous en conclure que l'occupation vietnamienne du Cambodge s'est terminée le 26 septembre comme le prétend le Viet Nam? Devons-nous conclure que les problèmes du Cambodge ont tous été résolus? Les Nations Unies ne doivent-elles plus débattre ni discuter le problème du Cambodge?

Le point le plus important à noter au sujet du retrait annoncé est que premièrement, il s'agit d'un retrait unilatéral entrepris en l'absence d'un règlement politique d'ensemble. Le retrait des troupes vietnamiennes n'a pas été effectivement vérifié. Nous n'avons aucun moyen de savoir s'il s'agit d'un retrait véritable et total. N'y assistaient qu'une poignée de journalistes, plusieurs observateurs de certaines organisations non gouvernementales et quelques représentants des rares pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec le régime de Hun Sen, qui s'étaient rendus à Phnom Penh pour observer le départ des Vietnamiens. Ce groupe disparate ne pouvait pas honnêtement vérifier qu'il n'y avait plus maintenant d'autres troupes vietnamiennes au Cambodge. En fait la mission technique d'établissement des faits des Nations Unies envoyée sur place à

M. Wong (Singapour)

la suite de l'accord de la Conférence de Paris sur le Cambodge a fait savoir que même dans les meilleures conditions, il serait difficile de vérifier de façon satisfaisante le départ des troupes vietnamiennes. Le terrain, et les déficiences de l'infrastructure et du système de transports cambodgiens rendent une surveillance et un contrôle systématiques extrêmement difficiles.

Deuxièmement, c'est la huitième fois que les Vietnamiens prétendent avoir retiré leurs forces du Cambodge. Dans le passé, comme en juillet 1982, en mai 1983, en juin 1984, en avril 1985 et en mai 1986, le Viet Nam a déclaré qu'il retirait ses troupes du Cambodge. Mais chaque fois, nous avons appris que ces "retraits" n'étaient rien de plus qu'une rotation de troupes. Nous sommes donc fondés à nous montrer sceptiques devant le "retrait" actuel. Notre scepticisme est étayé par un article du 27 septembre 1989, du Bangkok Post, qui rapportait que certaines sources de l'Europe de l'Est avaient déclaré à leur correspondant, M. Jacques Bekaart, que des troupes vietnamiennes étaient restées au Cambodge.

Troisièmement, il y a encore la question essentielle des soldats vietnamiens qui restent en tant que milice du régime Hun Sen et en tant que colons. Le Viet Nam n'a pas contesté l'existence de colons vietnamiens au Cambodge. L'argument porte sur les chiffres. Le Viet Nam prétend qu'il n'y a que 80 000 colons vietnamiens au Cambodge. Le Prince Sihanouk quant à lui déclare qu'ils sont près de 1 3 million. Certains diplomates occidentaux dans la région estiment qu'ils sont entre 300 000 et 400 000. La question du nombre de colons est importante, car elle détermine qui a le droit de voter lors des élections justes et libres internationalement surveillées, qui font partie du règlement d'ensemble, et par conséquent le droit d'élire le Gouvernement du Cambodge.

En tout état de cause, le Viet Nam n'a pas entièrement renoncé à son droit d'intervenir à nouveau dans les affaires du Cambodge. Dans plusieurs déclarations depuis l'annonce par le Viet Nam, le 5 avril, de son intention de se retirer d'ici à la fin de septembre, le Viet Nam a affirmé son droit d'envoyer ses troupes ou n'importe quelle assistance à Phnom Penh s'il estimait que la survie de son régime fantoche était menacée par des guérillas de résistance.

Par conséquent, on peut fortement douter que les Vietnamiens se soient retirés complètement du Cambodge. Cependant, même si nous pouvions établir que le Viet Nam avait complètement retiré ses forces, je suis d'avis que les Nations Unies devraient continuer à débattre et à discuter de la question du Cambodge. Certains

M. Wong (Singapour)

pourront arguer que le rôle des Nations Unies devrait se limiter à la discussion des violations de la Charte des Nations Unies et que lorsque l'intervention étrangère a cessé, les Nations Unies devraient cesser elles aussi de s'intéresser à la question. Pour comprendre à quel point cet argument est fallacieux, je voudrais donner une analogie : supposons que les Sud-Africains décident de retirer leurs forces de Namibie mais insistent pour laisser en place le régime de Windhoek comme seul gouvernement de la Namibie, sans donner à la SWAPO le droit de se présenter dans des élections équitables; nous dénoncerions immédiatement l'Afrique du Sud et déclarerions que le régime de Windhoek n'a pas le droit légitime de gouverner la Namibie puisqu'il avait été mis en place par les forces d'occupation étrangères.

Or, c'est précisément ce que le Viet Nam essaie de faire au Cambodge. Après avoir retiré la plupart de ses forces, il continue à insister pour que le régime de Hun Sen, qui a été installé par les forces d'occupation étrangères, continue de gouverner le Cambodge. C'est la raison pour laquelle la Conférence de Paris a échoué. Les trois parties cambodgiennes dirigées par le Prince Sihanouk, qui sont reconnues comme les représentants légitimes du peuple cambodgien par cette Assemblée, les Nations Unies, étaient disposées à partager le pouvoir avec M. Hun Sen, dans le gouvernement de coalition quadripartite provisoire, en attendant que des élections libres, équitables et démocratiques aient lieu sous la supervision des Nations Unies. Elles étaient disposées à permettre au peuple cambodgien de choisir ceux qui allaient les gouverner, montrant leur attachement au principe le plus fondamental de la Charte des Nations Unies, à savoir que le droit à l'autodétermination d'un peuple ne doit jamais être réduit.

Le Viet Nam et M. Hun Sen se sont opposés à cela, en déclarant que M. Hun Sen devait avoir le monopole ou le quasi-monopole du pouvoir à Phnom Penh. Ils savaient, ce faisant, qu'ils ne laisseraient aux forces nationalistes du Prince Sihanouk d'autre choix que d'engager une lutte militaire pour assurer leur droit légitime à l'autodétermination. Le Viet Nam comme M. Hun Sen veulent déclencher cette guerre civile. Nous déplorons que le peuple cambodgien, qui souffre maintenant depuis près de 20 ans, continue à vivre dans l'angoisse. Mais c'est le Viet Nam et M. Hun Sen qui sont responsables de cet état de choses. Ce sont eux qu'il faut blâmer.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Wong (Singapour)

Après avoir soutenu par notre position morale rigoureuse les espérances du peuple cambodgien ces 10 dernières années, nous ne pouvons le décevoir en l'abandonnant à ce stade crucial, alors qu'il est si près d'une libération véritable. Les Nations Unies peuvent et doivent aider le peuple cambodgien en insistant sur un règlement politique d'ensemble du problème cambodgien. La communauté internationale doit proclamer qu'elle n'acceptera jamais moins. Ce règlement politique d'ensemble doit donner au peuple cambodgien le droit de choisir son propre avenir dans des élections libres, équitables et démocratiques sous supervision internationale. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra mettre un terme à la guerre civile et permettre au peuple cambodgien de respirer à nouveau librement.

Le droit à l'autodétermination au Cambodge doit reposer sur la réconciliation nationale de toutes les parties cambodgiennes. Toutes les parties doivent avoir un enjeu dans l'avenir du Cambodge. Essayer d'exclure tout parti en tant que condition préalable à la réconciliation nationale est irréaliste et irresponsable. Cela reviendrait à prolonger le conflit et les effusions de sang. C'est pourquoi le Prince Sihanouk a été avisé et réaliste lorsqu'il a demandé la formation d'un gouvernement quadripartite provisoire des quatre parties cambodgiennes. Ce gouvernement quadripartite provisoire aurait la responsabilité d'organiser des élections libres et équitables. Toutes les parties participant à l'organisation des élections, elles seraient toutes tenues par leurs résultats.

Quelle que soit l'opinion que nous ayons, en tant que pays individuels, de tel ou tel parti cambodgien, seul le peuple cambodgien a le droit politique et moral de déterminer qui doit ou ne doit pas gouverner le Cambodge. Nul autre n'a ce droit. En exerçant son droit à l'autodétermination par des élections libres et équitables, le peuple cambodgien pourra enfin prononcer son verdict et son jugement sur les Khmers rouges. La communauté internationale est tenue d'aider à créer des conditions qui permettront aux Cambodgiens d'exercer librement leurs choix politiques, et de respecter ce choix, quel qu'il soit. La communauté internationale devrait reconnaître que le peuple cambodgien aura la sagesse de faire un choix judicieux.

M. Wong (Singapour)

J'aimerais énumérer à nouveau les questions qui sont au coeur du problème cambodgien. Premièrement, il faut un retrait total de toutes les troupes vietnamiennes vérifié par les Nations Unies, seules capables d'assurer une supervision, une surveillance et un mécanisme de contrôle efficaces à l'échelon international; deuxièmement, il faut faire en sorte que le peuple cambodgien ait la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination, droit fondamental de tous les peuples en vertu de la Charte des Nations Unies; troisièmement, aucune des parties khmères ne devrait se voir priver de la possibilité de se présenter aux élections dans le cadre d'un règlement politique d'ensemble, car seul le peuple cambodgien a le droit de décider qui doit le gouverner; l'exclusion d'une quelconque partie ne doit pas devenir un préalable à un accord de règlement.

Mon pays, Singapour, n'a jamais éprouvé d'animosité vis-à-vis du Viet Nam. Pourquoi donc Singapour et nos partenaires de l'ANASE ont-ils défendu avec tant d'énergie la cause du Cambodge ces 10 dernières années? Ils l'ont fait parce que l'invasion vietnamienne et l'occupation du Cambodge menaçaient la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est. Ils l'ont fait parce que si l'action du Viet Nam n'avait pas été rejetée, elle aurait constitué un précédent très regrettable. Le Viet Nam ne doit pas pouvoir s'en tirer avec une solution partielle du problème. Sinon, ce serait la preuve que l'agression est payante; cela montrerait à d'autres qu'il est possible pour un pays d'en envahir un autre en toute impunité, d'y installer un régime à sa solde et, après une période suffisamment longue, de s'en aller après avoir mis le chaos dans le pays et en laissant la guerre de résistance faire rage, pour reprendre ses relations avec le reste du monde comme si de rien n'était. C'est un précédent dangereux. Pour tous les Etats épris de paix de la communauté internationale, nous ne devons pas l'accepter car si cela devenait une norme acceptable de conduite internationale, notre sécurité s'en trouverait compromise.

La question cambodgienne est une histoire dans laquelle les Nations Unies ont eu la main heureuse. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est la preuve que la pression internationale peut donner des résultats. Les résolutions adoptées par les Nations Unies année après année, avec un soutien croissant, ont contraint le Viet Nam à modifier sa position petit à petit. Nous avons fait beaucoup de chemin. En réduisant son armée sur le terrain, le Viet Nam a franchi le premier pas vers le règlement de la question cambodgienne. Mais le problème est loin

M. Wong (Singapour)

d'être réglé. Les Nations Unies doivent continuer de faire pression moralement sur le Viet Nam pour le convaincre qu'il a la responsabilité de contribuer au règlement d'ensemble de la question cambodgienne, dans l'intérêt d'une paix juste et durable pour les Cambodgiens aussi bien que dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité régionales. Lorsque le Viet Nam sera décidé à contribuer au règlement politique global de la question cambodgienne, la paix reviendra en Indochine. Lorsque la paix sera restaurée en Indochine, la communauté internationale aidera à sa reconstruction. Le Viet Nam sera finalement en mesure de se consacrer à son propre développement économique et social et de recueillir ainsi les fruits de la prospérité.

M. FALL (Sénégal) : Monsieur le Président, la délégation sénégalaise, par ma voix, vous présente ses chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, élection qui est un hommage mérité rendu à vous-même et à votre grand pays, le Nigéria, ami du mien. Vos qualités personnelles d'homme politique avisé et de diplomate émérite, tout comme votre grande expérience du système des Nations Unies sont, assurément, des gages certains que nos travaux se dérouleront avec succès.

Permettez-moi de renouveler l'expression de notre profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Dante Caputo, qui a dirigé avec compétence les débats de la précédente session, et de réitérer notre soutien sans réserve à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'ONU, pour le dévouement et le talent avec lesquels il déploie une activité inlassable au service de la paix, du développement et du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

L'année dernière, du haut de cette tribune, d'éminentes personnalités s'étaient réjouies de la nouvelle ère de dialogue et de compréhension née de l'amélioration des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il est heureux de constater que ce climat de détente et de coopération se maintient et se renforce, comme en témoignent l'apaisement et les progrès considérables vers le règlement de maints conflits régionaux, dont la persistance et l'aggravation avaient longtemps marqué les relations internationales. La mise en oeuvre, depuis le 1er avril 1989, du plan d'indépendance de la Namibie, la signature et l'application des accords tripartites entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, les initiatives africaines en faveur de

M. Fall (Sénégal)

la réconciliation nationale en Angola, la conclusion de l'Accord d'Alger, par lequel la Libye et le Tchad s'engagent enfin sur la voie d'un règlement définitif de ce qui reste de leur différend, les perspectives ouvertes par les efforts continus du Secrétaire général de l'ONU et du Président en exercice de l'OUA dans la question du Sahara occidental, sont autant d'événements qui autorisent des espoirs de paix dans ces régions du continent africain.

De même, en Amérique centrale, le processus qui sous-tend le plan de paix - dit Plan Arias - a été confirmé et consolidé à la suite des accords de Tela du 7 août 1989.

Plus récemment, la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge a suspendu ses travaux sur une note d'espoir. Nous félicitons la France et l'Indonésie, coprésidentes de cette importante réunion, et nous exhortons les parties khmères et les pays directement concernés à saisir cette perspective historique pour traduire dans les faits la volonté de paix et de réconciliation nationale cambodgienne dont ils se réclament. La présente session offre une occasion privilégiée à la communauté internationale d'oeuvrer à la réunion des conditions favorables à la reprise et à la conclusion de la Conférence de Paris, en tenant dûment compte des propositions réalistes et constructives de la résistance du Kampuchea démocratique.

Enfin, l'action persévérante du Secrétaire général de l'ONU à Chypre, malgré la persistance de difficultés réelles, doit être encouragée.

Nous nous félicitons de ces progrès importants rendus possibles par la volonté politique des parties directement concernées et par la contribution des autres acteurs internationaux, au premier rang desquels figurent les grandes puissances.

M. Fall (Sénégal)

Le rôle de notre organisation, sensiblement renforcé ces dernières années, lui aura permis de prendre une part active à l'émergence et au maintien de cette dynamique positive et aura également permis à celle-ci de s'acquitter de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, au travers d'opérations comme celles en cours au Liban, en Iran et Iraq, en Angola et en Namibie. Nous devons, à tout prix, sauvegarder cette crédibilité. A cet égard, ce qui se passe actuellement en Namibie, où l'ONU est investie dans la plus grande opération de maintien de la paix jamais entreprise, constitue un test de maturité pour l'institution.

Autre manifestation du renforcement du rôle des Nations Unies, les performances du Conseil de sécurité. Ouvrant avec intensité, dans une atmosphère de sérénité, de cordialité et d'ouverture, le Conseil de sécurité a réagi de manière efficace à chaque fois que la situation internationale l'interpellait. Le Sénégal a l'honneur et le privilège de prendre part pour la deuxième fois, en qualité de membre non permanent, aux travaux de cet important organe, au cours d'un mandat de deux ans qui s'achèvera à la fin de cette année. Discrètement, mais non moins résolument, mon pays s'est efforcé d'apporter une contribution positive et constante aux activités du Conseil en une période particulièrement riche en événements.

Il est de notre responsabilité à tous de sauvegarder l'image de marque actuelle de notre conseil, une institution consolidée rendue plus efficace par un environnement et une volonté politique propice, au sein de laquelle, aux côtés des autres membres, les pays non alignés jouent un rôle appréciable par l'approche concertée et constructive dont ils font montre et par leur détermination dans la défense solidaire des justes causes.

Ce tableau optimiste de la situation du monde et du rôle de notre organisation ne devrait pas faire oublier qu'il reste encore beaucoup d'efforts à déployer, qu'en Palestine ou au Liban, des peuples souffrent encore de l'occupation étrangère, que l'apartheid continue de faire des millions de victimes innocentes en Afrique du Sud, qu'entre l'Iran et l'Iraq, si les canons se sont tus, la paix tarde à s'installer, qu'en Afghanistan les Accords de Genève attendent d'être traduits dans la réalité des faits et que d'autres foyers de tension se sont fait jour.

Une détérioration de la situation dans le territoire arabe palestinien occupé et une impasse dangereuse dans les efforts pour la recherche d'une solution

M. Fall (Sénégal)

politique, telles sont les deux principales caractéristiques actuelles de la question du Moyen-Orient. Le Sénégal regrette profondément l'absence de réaction appropriée de la part d'Israël aux initiatives courageuses de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Comme à chaque fois qu'il s'agit de faire triompher le droit sur la force, de soutenir les vaillantes luttes des peuples contre l'oppression et la domination, mon pays a été parmi les premiers à reconnaître le nouvel Etat de Palestine. C'est le lieu de renouveler le vibrant hommage que le chef de l'Etat, S. E. M. Abdou Diouf, le Gouvernement et le peuple sénégalais ont rendu à S. E. M. le Président Yasser Arafat, au Conseil national palestinien et au peuple frère de Palestine.

Face à l'impasse créée par l'absence de réponse positive du Gouvernement israélien à l'attitude constructive de la partie palestinienne, les propositions en 10 points présentées par S. E. M. le Président Moubarak, représentent une initiative de tout premier plan, propre à créer les conditions d'un processus de dialogue fécond entre Israéliens et Palestiniens.

Dans l'immédiat, il est nécessaire aussi de tout mettre en oeuvre pour amener Israël à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 sur la protection des civils en temps de guerre, afin de garantir la protection des populations civiles du territoire palestinien occupé, contre la répression des forces d'occupation israéliennes qui s'évertuent en vain à étouffer l'Intifada.

La situation dans le Golfe demeure une source de préoccupation. Plus d'un an après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, la paix se fait toujours attendre. Le Sénégal en appelle aux deux parties afin qu'elles montrent plus de flexibilité dans les négociations conduites sous les auspices du Secrétaire général pour l'application intégrale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

C'est un appel semblable que le Sénégal, en sa qualité de président en exercice du Sommet des Etats ayant en commun l'usage de la langue française, famille à laquelle le Liban appartient, lance à tous les protagonistes du drame libanais pour que le Plan de paix initié au nom de la Ligue des Etats arabes par les Souverains d'Arabie saoudite et du Maroc et le chef de l'Etat algérien reçoive leur plein appui, et que la paix revienne dans ce pays déchiré.

M. Fall (Sénégal)

A côté des conflits qui existent actuellement, il y a des situations de tension qui risquent d'éclater et de s'ajouter aux multiples problèmes que connaît notre monde. La persistance de ces situations nous paraît pour le moins singulière au regard des moyens impressionnants que la Charte des Nations Unies offre aux Etats Membres en matière de prévention et de règlement des conflits.

Se faisant l'écho de la préoccupation exprimée à ce propos par notre Secrétaire général, l'Assemblée générale a adopté au cours de la quarante-troisième session la "Déclaration sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine".

Le Sénégal voudrait lancer un appel à tous les organes principaux de l'Organisation et aux Etats Membres pour qu'une action concertée soit menée sur le front de la prévention des conflits. La Charte fournit un cadre légal approprié, et la déclaration précitée, en même temps qu'elle consacre la volonté politique des Etats Membres, contient les directives et recommandations nécessaires à cet effet.

Entre autres terrains d'application de cette politique des Nations Unies d'élimination des situations affectant la paix et la sécurité internationales, la Namibie doit constituer une expérience concluante.

Le Conseil de sécurité, investi de responsabilités particulières dans le processus d'indépendance de la Namibie, après avoir adopté, par sa résolution 435 (1978), les mesures nécessaires pour garantir une participation libre au processus électoral en vue de l'accession rapide du territoire à l'indépendance, continue de jouer un rôle actif, positif et constructif en appuyant les efforts du Secrétaire général.

Nous devons aux générations présentes, comme aux générations futures, de réussir l'"Opération Namibie". Voilà pourquoi nous devons, comme nous y invite le plan onusien d'indépendance de ce territoire, veiller à ce que le scrutin ne soit organisé, les élections elles-mêmes n'aient lieu et leurs résultats ne soient certifiés que si le Représentant spécial des Nations Unies, à chaque étape, s'est effectivement assuré de l'équité et de l'applicabilité de toutes les mesures relatives au processus politique.

M. Fall (Sénégal)

Sans une position ferme et courageuse de la communauté internationale, doublée d'une vigilance constante pour obliger l'Afrique du Sud à respecter scrupuleusement et la lettre et l'esprit de la résolution 435 (1978), les sacrifices du peuple namibien sous la direction lucide et courageuse de la SWAPO risquent d'être inutiles, et vains les efforts jusqu'ici déployés tout comme pourrait être à tout moment remis en cause le processus en cours. Le dévouement et l'abnégation des membres du GANUPT, cette belle illustration de la solidarité internationale, seraient ainsi mal récompensés, avec des conséquences incalculables pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si nous savons être fermes et résolus, vigilants et engagés, le vaillant peuple namibien pourra bientôt voir se lever l'aube annonciatrice de la liberté et de l'indépendance. Nous mériterons alors la confiance que les peuples et les gouvernements du monde ont placée en l'ONU et dans les valeurs fondamentales qu'elle représente, et nous pourrons accueillir dans la ferveur le nouvel Etat de Namibie au sein de la famille des Nations Unies.

Si la situation en Namibie nous préoccupe au plus haut point, celle prévalant en Afrique du Sud est une source d'inquiétude encore plus grande, avec la reconduction de l'état d'urgence, le bannissement d'organisations politiques anti-apartheid, la censure de la presse, les détentions sans jugement, l'application de la peine de mort aux opposants politiques malgré les appels à la clémence de la communauté internationale ainsi que l'organisation d'élections anti-démocratiques parce qu'ignorant la majorité noire. N'est-il pas temps pour Pretoria de comprendre qu'il est vain de vouloir aller à contre-courant de l'histoire? L'Afrique du Sud doit savoir qu'elle ne pourra jamais venir à bout de la lutte héroïque que mènent l'ANC, le PAC et les organisations anti-apartheid pour que s'instaure dans ce pays une société non raciale, démocratique et égalitaire.

Quelques signes, il est vrai, semblent annoncer les prémices d'un timide changement de perception. En attendant que les intentions proclamées induisent une politique effective propre à mener à la fin de l'apartheid, nous devons rester vigilants et accroître les pressions sur le régime de Pretoria. Ma délégation y reviendra à l'occasion de la session extraordinaire de notre assemblée consacrée à l'apartheid en décembre 1989.

Alors que baisse la tension politique internationale, que s'apaisent plusieurs conflits régionaux et que se renforce l'espoir en la paix, la situation économique internationale devient de plus en plus préoccupante. Les victimes sont

M. Fall (Sénégal)

essentiellement les hommes, les femmes et les enfants des régions d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et des Caraïbes, confrontés à un environnement socio-économique qui, à bien des égards, est pire que ce qu'il était il y a 25 ans. Des sociétés de survie, des populations sans espoir en proie à la famine, à la pauvreté, aux catastrophes naturelles, à la désertification et au péril acridien, des économies ravagées par une crise interminable, un traitement marginal réservé aux économies des pays en développement, et l'exclusion de ces derniers du processus de prise de décision concernant la situation économique internationale, telle est la dure réalité des pays en développement.

Certes, des perspectives existent, qui peuvent entretenir encore l'espoir. Il en est ainsi de la prochaine session extraordinaire, en avril 1990, de l'Assemblée générale sur la coopération économique. Il en est ainsi également de la conférence de Paris de septembre 1990 sur les pays les moins avancés, comme de la CNUCED VIII prévue en 1991.

Mais combien de réunions semblables, auxquelles étaient suspendues les espérances de nos peuples, se sont finalement avérées grosses de déceptions quant à leurs résultats tangibles!

Ainsi, dans un an et demi, s'achèvera le quinquennat du PANUREDA. Pourtant, la situation économique critique de l'Afrique, dont le redressement et le développement étaient les deux principaux objectifs de ce programme d'action, est loin de s'améliorer. Bien au contraire, elle se détériore chaque jour davantage. Comme l'a clairement montré l'examen à mi-parcours, la réponse attendue des pays développés et des institutions financières internationales de développement n'a pas été, loin s'en faut, à la mesure des efforts et contraintes que les pays africains se sont imposés.

Aussi nous faudrait-il, à l'avenir, faire davantage prévaloir notre sens de la solidarité et de la coresponsabilité pour tirer le meilleur parti des échéances qui nous attendent.

Sur un autre tableau, l'objectif international convenu en matière d'aide au développement, adopté par notre assemblée il y a 20 ans, n'est toujours pas atteint, et la tendance actuelle serait même, selon des experts, à la stagnation, voire à la régression.

Quant aux flux financiers entre le Nord et le Sud, le constat du transfert net de ressources sans précédent dans le sens Sud-Nord, contrairement aux engagements

M. Fall (Sénégal)

pris, notamment à l'endroit de l'Afrique, ici même, en mai 1986, illustre bien l'élargissement du fossé entre le monde développé du Nord et celui, sous-développé, du Sud.

S'agissant de la dette extérieure des pays en développement, si les remèdes en sont aujourd'hui recensés, un règlement global et définitif se fait toujours attendre.

Intervenant du haut de cette tribune, en septembre 1987, nous avons noté avec satisfaction les décisions prises par plusieurs pays d'annuler ou de convertir en dons la dette publique contractée par des pays africains gravement touchés par la crise. Il nous plaît aujourd'hui de saluer la décision annoncée à Dakar par S. E. M. le Président François Mitterrand lors du troisième Sommet des pays ayant en commun l'usage du français d'annuler, à compter du 1er janvier 1990, l'ensemble des dettes relatives à l'aide au développement en faveur de 35 pays africains. Mon pays se réjouit également des décisions similaires annoncées depuis lors par la Belgique et, récemment, par l'Italie.

S'il est manifeste que ces mesures unilatérales et conjoncturelles soulagent les pays bénéficiaires, il est non moins évident que pour produire leur plein effet, elles devront être suivies de mesures de type structurel et général, fruit d'une concertation multilatérale entre pays débiteurs, d'une part, pays et organismes internationaux créanciers, d'autre part.

Que dire enfin qui n'ait été déjà dit à propos de la situation faite aux prix des produits de base et des matières premières du Sud, dont la baisse tendancielle persistante conduit à une plus grande vulnérabilité d'économies déjà soumises à un ajustement structurel dont les coûts humains et sociaux sont de plus en plus élevés?

Ce sombre tableau de l'économie mondiale doit nous inciter à plus de réalisme dans notre perception et de rigueur dans notre démarche. Il appelle à une concertation véritable, à l'image de celle dont les prémices sont aujourd'hui jetées dans un certain nombre de domaines, comme le désarmement, l'environnement, la drogue et le règlement des conflits internationaux.

M. Fall (Sénégal)

Le sursaut collectif que l'on observe depuis quelques années face aux dangers de la course aux armements et les progrès - réalisés ou en cours - en vue d'un désarmement effectif, les initiatives louables prises en matière de sauvegarde de l'environnement écologique, la volonté qui mobilise tous - peuples et gouvernements - en faveur de la lutte sans merci contre la drogue, et la volonté politique qui prévaut dans l'approche pour l'apaisement et la solution des conflits internationaux, sont autant d'indices d'une double prise de conscience, à l'échelle mondiale : prise de conscience de l'unicité de notre environnement par-delà la diversité de ses composantes sécuritaires, militaires, sanitaires et sociales, tout autant qu'écologiques, politiques et économiques; prise de conscience de la nécessité de relever les défis majeurs de l'humanité de manière solidaire, concertée et pacifique.

Que l'on ne se méprenne pas. Ni les pays du Nord, seuls, ni ceux du Sud, exclusivement, ne peuvent relever ces défis. Non seulement parce que la pollution, la drogue, les armes chimiques ou autres armes stratégiques ignorent les frontières étatiques et doivent être traitées au niveau planétaire, mais parce que chacune de ces questions intègre plusieurs aspects dont la relation au développement économique et social est essentielle.

Ainsi, la problématique de la drogue induit-elle un lien entre économie, santé et société; celle des déchets : un rapport entre industrie, écologie et développement; celle du désarmement illustre le complexe relationnel entre sécurité, paix et développement, tout comme la question de la lutte contre le sous-développement doit nécessairement intégrer la double dimension de l'incitation à la production (notamment par le relèvement du cours et des recettes d'exportation des matières premières) d'une part, l'allégement du fardeau de la dette et l'amélioration des conditions de vie sociale dans les pays sous-développés, d'autre part.

Et lorsqu'on jette un regard d'ensemble sur les relations et interactions de ces différents problèmes, force est de se rendre compte que nous sommes en face d'un système, c'est-à-dire un ensemble homogène, et que la condition pour qu'il y ait progrès véritable est d'organiser des actions synchroniques sur les différents éléments du système.

C'est bien dans ce contexte qu'il faut replacer l'initiative prise en juillet 1989 par les chefs d'Etat d'Egypte, du Sénégal et du Venezuela ainsi que le

M. Fall (Sénégal)

Premier Ministre de l'Inde, tendant à une relance du dialogue Nord-Sud autour des questions d'intérêt commun pour les deux hémisphères et par des consultations régulières au sommet. Cette initiative a déjà obtenu le soutien de l'Organisation de l'unité africaine, du Mouvement des pays non alignés et, ici même, de certaines délégations. Je ne doute pas que notre assemblée lui donnera l'appui mondial nécessaire à sa concrétisation dans un avenir proche.

Parmi les réalités les plus affligeantes de cette fin du XXe siècle, la famine est assurément la plus révoltante, par sa persistance comme par ses manifestations. En effet, il est proprement inacceptable qu'au moment où dans l'hémisphère nord, la surproduction et la surconsommation entraînent un gâchis énorme, à la limite du tolérable, ailleurs, chaque minute qui passe emporte avec elle un cortège de milliers de personnes qui meurent de faim, parmi lesquels de très nombreux enfants dans le tiers monde, en général, en Afrique plus particulièrement. Le spectre d'enfants, de femmes et de vieillards mourant de faim doit à jamais quitter notre vision quotidienne.

Cela est possible, moins difficilement qu'on ne le pense, car des moyens existent et sont à notre portée.

Il y a trois ans déjà, le chef de l'Etat sénégalais, S. E. M. le Président Abdou Diouf, recevant le prix "Leadership Afrique" de Hunger Project - alors décerné pour la première fois - lançait l'idée d'un front mondial pour "l'éradication de la faim en Afrique et dans le monde avant la fin du siècle". Ce front viserait, en Afrique notamment, à inverser la tendance à la dégradation de la situation alimentaire et à l'augmentation de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, à préserver l'équilibre écologique du continent, ainsi qu'à favoriser l'émergence de nouveaux systèmes de production et de protection des cultures plus adaptés.

Au nom de la délégation sénégalaise, il me plaît de rendre hommage aux initiatives prises en vue de présenter, au cours des travaux de la présente session, une proposition tendant à ce que la dernière décennie de notre siècle soit déclarée Décennie de l'élimination de la faim dans le monde.

Je forme le souhait que ce projet se matérialise rapidement avec le concours actif de tous les pays et des institutions internationales concernées et que les objectifs de cette décennie soient effectivement atteints à l'orée du troisième millénaire, dans 10 ans.

M. Fall (Sénégal)

Je viens de citer l'enfant au premier rang des victimes de la famine. Si la famine est l'une des principales causes de mortalité infantile, elle n'est pas le seul facteur constitutif d'une violation des droits de cette composante fragile et pourtant essentielle de l'humanité qu'est l'enfant.

Il y a déjà 30 ans, la communauté internationale, pour protéger celui-ci, avait adopté une déclaration des droits de l'enfant. L'année 1989 marque également le dixième anniversaire de l'Année internationale de l'enfant. Cette double commémoration devrait, nous semble-t-il, être l'occasion de mettre l'accent sur la nécessité de mieux protéger l'enfant et de promouvoir cette précieuse ressource humaine, par l'adoption d'un cadre juridique adéquat régissant les droits fondamentaux de l'enfant sous tous leurs aspects. C'est bien dans cet esprit que le Sénégal s'est porté coauteur de la résolution 43/112 du 8 décembre 1988, par laquelle l'Assemblée générale a prié la Commission des droits de l'homme d'accorder le rang de priorité le plus élevé au projet de convention sur les droits de l'enfant et de le lui présenter à sa quarante-quatrième session.

Fidèle à ses valeurs culturelles, l'Afrique s'est associée aux efforts consentis par la communauté internationale en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'enfant. Ainsi dans de nombreux pays du continent, d'importantes initiatives ont été prises en faveur de l'enfant à l'occasion de l'Année de la protection, de la survie et du développement de l'enfant africain, proclamée par l'OUA en 1988.

Je voudrais, en conséquence, joindre la voix du Sénégal à celle des autres membres de la communauté internationale pour que, non seulement le projet de convention sur les droits de l'enfant soit adopté avant la fin de la présente session de l'Assemblée générale, mais que sa ratification par l'ensemble des Etats Membres puisse intervenir le plus tôt possible, et que le Sommet sur l'enfance, tant attendu, se tienne rapidement.

J'ai évoqué les questions d'environnement et de drogue. Je n'y reviendrai pas, sinon pour réaffirmer la détermination de mon pays à continuer d'apporter sa pleine coopération en matière de protection de l'environnement. Il l'a déjà fait, en participant au plus haut niveau au début de l'année aux Pays-Bas, à la réunion des chefs d'Etat sanctionnée par la Déclaration de La Haye, ainsi qu'à Genève cette année, en proposant d'intégrer à la protection de l'environnement les mesures de lutte contre la désertification et la sécheresse qui sont une priorité pour de

M. Fall (Sénégal)

nombreux pays dont ceux d'Afrique. De même, Dakar a récemment abrité deux importantes réunions ministérielles sur l'environnement marin de l'Atlantique et sur les déchets industriels. Enfin, c'est à l'initiative de mon pays que la dernière Conférence au sommet de l'OUA a proclamé 1990 "Année africaine de l'environnement".

M. Fall (Sénégal)

Quant à la lutte contre la drogue, à laquelle le Sénégal attache une grande importance, il me plaît ici d'annoncer que les députés sénégalais réunis en session extraordinaire examinent actuellement le projet de loi d'autorisation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, ce qui fera de mon pays le premier Etat en Afrique et le second dans le monde à ratifier cette convention.

C'est dire que le Sénégal appuie pleinement les mesures courageuses prises par la Colombie et soutenues par d'autres pays, dont les Etats-Unis d'Amérique, pour lutter contre ce fléau de notre temps, et qu'il souscrit à l'idée d'une réunion internationale sur cette question.

Je vais conclure. Si j'ai consacré les derniers développements de mon allocution aux questions de l'ordonnement juridique international c'est - vous le savez, Monsieur le Président, car nos deux pays partagent la même conviction - en raison de la constante adhésion du Sénégal à la primauté du droit.

Je ne puis manquer à cet égard de relever avec satisfaction les conclusions des travaux de la réunion des pays non alignés sur la primauté du droit international tenue à La Haye, cette année, pour célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire de la première Conférence pour la paix.

Mon pays a érigé la primauté du droit au rang de principe cardinal de son système politique interne comme de sa politique extérieure.

Au plan interne, l'engagement bien connu de mon pays s'est traduit par l'aménagement d'un système démocratique multipartisans avec 17 formations politiques, une vingtaine de journaux et périodiques et des élections ouvertes.

Au plan externe, le Sénégal a fait du respect du droit international une norme de conduite sacrée, en temps de paix comme en temps de crise, avec ses partenaires éloignés comme avec ses voisins immédiats. Par ma voix, il réaffirme, ici et maintenant, sa ferme volonté de toujours respecter comme de toujours faire respecter le droit international, à commencer par celui portant délimitation des frontières dont il a hérité au moment de son accession à l'indépendance, et qui consacre son identité territoriale au sein de la communauté internationale des Etats.

M. AKE (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, les immenses qualités que nous vous connaissons, la riche expérience que vous avez des relations internationales et des Nations Unies, votre engagement personnel à la cause de la

M. Aké (Côte d'Ivoire)

paix et surtout celui de votre grand pays, le Nigéria, auquel la Côte d'Ivoire est attachée par tant de liens d'amitié et de coopération, constituent pour nous autant de raisons de nous réjouir de votre brillante élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Daignez accepter les chaleureuses et fraternelles félicitations que ma délégation et moi-même vous adressons, ainsi que les voeux sincères que nous formons pour votre succès.

Nos félicitations s'adressent également à votre illustre prédécesseur, M. Dante Caputo, de la République d'Argentine, qui a dirigé avec beaucoup d'efficacité et de bonheur les travaux de la précédente session.

Permettez-moi enfin de rendre un hommage tout particulier et combien mérité à notre secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a consacré une grande partie de sa très longue et riche carrière diplomatique au service et à la défense des nobles idéaux de paix et de liberté, de justice et de progrès, de coopération et de solidarité qu'incarnent les Nations Unies.

La communauté internationale recueille aujourd'hui les fruits de son intelligence, de sa perspicacité, de ses efforts persévérants et tenaces, de sa force de négociation et de persuasion, qui ont permis aux Nations Unies de restaurer leur crédibilité et de s'affirmer comme le centre par excellence pour la recherche de solutions pacifiques aux problèmes internationaux.

Nous voudrions l'assurer une fois encore de notre pleine confiance et de notre appui le plus total dans toutes les actions qu'il mène pour que triomphent ces idéaux.

Cette session s'ouvre dans un climat international particulièrement serein, favorisé par le dialogue confiant engagé depuis plus de deux ans entre les deux plus grands leaders de ce monde, les Présidents des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dialogue dont nous mesurons à leur très juste valeur les effets bénéfiques sur la situation politique internationale.

Le mur épais de la peur et de la méfiance se lézarde, la dynamique de la négociation l'emporte de plus en plus sur celle de la confrontation ou de l'affrontement direct, les conflits s'apaisent.

Ainsi pouvons-nous noter avec soulagement et réconfort les progrès, certes encore insuffisants, mais néanmoins significatifs et prometteurs dans le domaine du désarmement nucléaire avec l'engagement des grandes puissances à tout mettre en oeuvre pour éliminer, sous un contrôle international approprié, les armes de

M. Aké (Côte d'Ivoire)

destruction massive qui continuent de faire peser la menace d'un holocauste sur notre pauvre monde. Ces progrès sont aussi perceptibles dans la détente entre l'Est et l'Ouest, dans le règlement de plusieurs conflits régionaux ou bilatéraux, dans la disparition inexorable de l'oppression politique qui pousse des peuples à recourir, souvent, à la force et à la violence pour faire connaître leur droit inaliénable à disposer d'eux-mêmes, leur droit à la liberté et à la dignité.

Mais ce constat quelque peu idyllique de la situation internationale ne doit pas nous faire perdre de vue que le ciel est encore chargé de bien des nuages qui peuvent à tout moment remettre tout en cause, si nous ne faisons pas preuve de plus d'imagination pour résoudre pacifiquement et définitivement les conflits qui subsistent encore et trouver des solutions réalistes aux injustices qui caractérisent les relations économiques internationales, aux angoisses qui sont aujourd'hui le lot du monde en développement.

Avant de faire part à l'Assemblée de quelques observations de ma délégation sur les principaux points de cette session, qu'il me soit permis de réaffirmer le profond attachement de la Côte d'Ivoire à l'Organisation des Nations Unies, son adhésion entière à ses nobles idéaux que nous nous efforçons de réaliser chaque jour sur le plan intérieur et auxquels mon gouvernement consacre, à l'extérieur, son activité pour que ceux-ci deviennent des réalités.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Notre fidélité sans faille à nos principes qui rejoignent d'ailleurs ceux des Nations Unies n'autorise aucune attitude démagogique de notre part ni ne nous permet de les brader pour quelque raison que ce soit, encore moins de compromettre notre dignité.

Que l'on nous comprenne bien. La Côte d'Ivoire se veut l'amie de tout le monde. Elle a un respect scrupuleux de la souveraineté et de la dignité des autres, de leurs vues et de leurs approches des problèmes. Celles-ci peuvent diverger des siennes mais, toute analyse faite, se révéler n'être que des nuances puisque notre objectif demeure le même, celui de contribuer, chacun à sa manière, à la solution de ces problèmes et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

La Côte d'Ivoire n'est-elle pas en droit d'attendre des autres le même comportement et le même respect?

C'est animée du seul souci de servir la noble cause de la paix qu'elle a toujours oeuvré jusqu'ici et qu'elle continuera de le faire, en toute liberté et en toute indépendance d'esprit, en privilégiant les vertus du dialogue et de la négociation tout en s'opposant à tout ce qui peut, à terme, déboucher sur la violence et la guerre.

Si nous avons tout lieu de nous féliciter du climat de confiance qui règne dans le monde et, par voie de conséquence, de la diminution des tensions internationales, nous devons cependant reconnaître que certaines situations continuent encore de nous préoccuper gravement. Cela est particulièrement vrai en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine où le droit à l'autodétermination et le libre choix de régime se trouvent souvent hypothéqués ou mis sous tutelle par des interventions extérieures, par les velléités de puissance des uns et les amitiés asservissantes des autres.

En Afrique, il est réconfortant de constater que le dialogue que nous avons préconisé, dès 1971, comme la voie la meilleure pour résoudre tous les différends et conflits, y compris la situation intolérable qui prévaut dans sa partie australe, a fait aujourd'hui son chemin et ouvre des perspectives heureuses pour l'avenir dans cette région.

Concernant en particulier la situation en Afrique du Sud, il est manifeste que nous condamnons, fermement et sans réserve aucune, l'odieux système de l'apartheid. Nous continuons cependant de penser, tout en comprenant et soutenant

M. Aké (Côte d'Ivoire)

la lutte de nos frères noirs pour faire reconnaître leur droit à la dignité, que le dialogue et la négociation peuvent favoriser la compréhension et la confiance mutuelle entre les communautés sud-africaines et, surtout, entre la majorité noire et la minorité blanche qui l'opprime.

Il est clair, comme l'affirme le Secrétaire général des Nations Unies, qu'un simple aménagement ou assouplissement du régime d'apartheid ne saurait répondre ni aux aspirations légitimes de cette majorité, ni à l'attente de la communauté internationale.

C'est pourquoi nous exhortons, une fois encore, les autorités sud-africaines à prendre les mesures qui s'imposent pour instaurer rapidement le climat propice à un vrai dialogue en Afrique du Sud, en faisant preuve de courage politique pour éliminer, définitivement et effectivement, l'inhumaine politique d'apartheid qui empêche l'évolution harmonieuse de la société sud-africaine et compromet les relations de l'Afrique du Sud avec ses voisins, avec l'Afrique et le monde extérieur.

Elles doivent à cet égard donner des gages encore plus tangibles de leur détermination de tourner la triste page de l'apartheid en rendant, sans condition ni préalable, sa liberté totale à Nelson Mandela dont le maintien en résidence surveillée ne se justifie en aucune façon, en élargissant tous les détenus politiques, en accordant la liberté d'expression aux mouvements opposés à l'apartheid. Nous les exhortons enfin à engager le dialogue avec la majorité noire pour construire l'Afrique du Sud de demain, une Afrique du Sud démocratique, égalitaire et fraternelle où les Sud-Africains de toutes races, de toutes origines ou confessions pourront vivre en paix, libres et en harmonie dans leur patrie commune dont ils garantiront et assureront ensemble l'avenir dans une Afrique unie.

La Côte d'Ivoire encourage vivement les dirigeants sud-africains à s'engager résolument dans cette voie, car la paix et la concorde dans leur pays sont à ce prix. Il leur appartient, et à eux seuls, de créer les conditions de cet indispensable dialogue auquel leurs frères noirs, nous en sommes persuadés, seront réceptifs.

Les Accords de Brazzaville et de New York, conclus en décembre 1988 par l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, sous la médiation des Etats-Unis d'Amérique, et avec la discrète et non moins efficace contribution de l'Union soviétique, ont permis de lever les obstacles qui empêchaient la mise en oeuvre effective de la

M. Aké (Côte d'Ivoire)

résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie et de favoriser le règlement pacifique de la situation en Angola.

Nous nous en réjouissons. Nous formons le voeu que le processus d'indépendance de la Namibie soit mené à son terme, sans autres entraves ni intimidations, afin de permettre la tenue d'élections libres, régulières et démocratiques pour que le peuple namibien recouvre enfin sa pleine souveraineté et sa place dans le concert des nations indépendantes.

Après des années héroïques de luttes contre le colonialisme portugais, nos frères angolais ne connaissent pas encore, hélas, la paix en raison de la guerre fratricide qui sévit malheureusement toujours dans leur pays 14 ans après leur indépendance chèrement acquise.

Nous saluons la Déclaration du 22 juin 1989 de Gbadolite où les leaders angolais ont proclamé à la face du monde leur volonté de mettre fin à cette longue guerre civile.

Un processus de réconciliation nationale et de négociation a permis d'entrevoir enfin, après bien des péripéties et affrontements fratricides, le règlement du différend tchado-libyen avec la normalisation depuis 1988 des relations entre la Libye et le Tchad, et la conclusion de l'accord-cadre d'Alger du 31 août 1989.

Une ère de compréhension, de tolérance, de coopération et d'amitié retrouvée s'ouvre ainsi entre ces deux pays dans l'intérêt bien compris de leurs peuples. Nous rendons hommage à tous ceux qui ont contribué à cet heureux avènement.

S'agissant de la situation dans certains pays de l'Afrique orientale et australe, nous nous réjouissons de l'apaisement des tensions dans ces régions et de la disponibilité de leurs gouvernements à engager des pourparlers avec leur opposition et leurs voisins pour restaurer la paix et la concorde dans leur pays et améliorer leurs relations de bon voisinage.

Au Sahara occidental, les efforts inlassables du Secrétaire général des Nations Unies et du Président en exercice de l'OUA ont abouti à l'acceptation par les parties au différend, sous certaines réserves, du plan de paix proposé. Nous savons gré au Secrétaire général des Nations Unies d'avoir créé au sein de l'ONU une commission technique chargée de mettre au point les modalités d'application de ce plan qui devrait permettre au peuple du Sahara occidental, dans une consultation générale et régulière, de décider de son destin.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Nous avons été peiné par le douloureux conflit qui a détérioré récemment les relations entre deux pays frères, le Sénégal et la Mauritanie, auxquels nous attachent des liens solides d'amitié et de coopération, tant au plan bilatéral qu'au sein de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous exhortons les Gouvernements de ces deux pays, à tout mettre en oeuvre pour favoriser la normalisation des relations multiples, que leur voisinage obligé leur impose, dans l'intérêt de la concorde entre leurs peuples, de la paix et de la coopération dans notre sous-région.

Nous appuyons et soutenons, à cet égard, les efforts de médiation du Président en exercice de l'OUA pour un règlement pacifique et juste de ce conflit sur la base des principes de la Charte de l'OUA.

D'autres foyers de tension continuent à retenir également notre attention.

Au Moyen-Orient, nous estimons que la situation demeurera préoccupante aussi longtemps que l'on ne sera pas résolu à trouver une solution pacifique politique au problème palestinien qui en demeure le noeud.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Pour ce faire, nous avons affirmé que toute solution de paix au Moyen-Orient pour être durable et viable, devrait absolument prendre en considération les deux réalités inéluctables et incontournables qui la conditionnent : la réalité israélienne et la réalité palestinienne. La reconnaissance réciproque de ces réalités créera le climat de confiance nécessaire à l'indispensable dialogue israélo-palestinien pour le règlement négocié de cette situation.

Il m'importe de saisir l'occasion que m'offre ce débat pour préciser que mon pays a été certainement le premier à proclamer ici même dans ce débat, il y a quelques années, que le problème palestinien devrait être analysé et traité, non pas sous son seul aspect humanitaire, en termes d'assistance à des réfugiés chassés de leur territoire, mais qu'il fallait le considérer comme un problème essentiellement politique auquel il faut trouver une solution politique afin de mettre un terme à la spirale de la violence et restaurer la paix dans cette région.

Il s'agissait, pour nous, parce que la paix nous l'impose, de faire droit au peuple palestinien en répondant, de manière réaliste, à ses aspirations légitimes, celles d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, celles de reconnaître son droit à une patrie distincte et indépendante des autres Etats de la région dont l'existence, y compris celle d'Israël, sera assurée et garantie.

Les choses ont aujourd'hui évolué, après bien des drames, de telle sorte que nous pouvons légitimement espérer que les aspirations de ce peuple seront réalisées dans un avenir que nous souhaitons le plus proche possible.

La proclamation à Alger, en 1988, par le Conseil national palestinien de l'Etat de Palestine s'inscrit dans le droit fil de la logique de ce que nous avons préconisé en son temps.

Dans cette perspective, nous prenons acte des pas décisifs faits à cet égard par la Centrale palestinienne et ses dirigeants qui, en acceptant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ont montré leur disponibilité au dialogue pour le règlement négocié de ce problème.

Nous osons espérer que, de leur côté, les Israéliens sauront surmonter leur méfiance pour se convaincre que le dialogue est encore possible avec les Palestiniens, ceux-là mêmes avec lesquels ils devront bien un jour coexister harmonieusement sur cette terre de Palestine qui leur est commune.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

La Côte d'Ivoire se prononce donc en faveur de la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient avec la participation, outre des membres permanents du Conseil de sécurité, de toutes les parties intéressées y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), pour examiner la situation dans son ensemble ainsi que les divers plans proposés pour donner enfin une chance à la paix dans cette région qui en a tant besoin. Une telle conférence permettra, nous l'espérons, de parvenir à un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, règlement qui mettrait fin à l'état de belligérance qui y règne depuis quatre décennies, permettrait le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, garantirait le droit à l'existence de l'Etat d'Israël, et son droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, ainsi que les droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie libre et indépendante aux frontières également sûres et reconnues, avec les conséquences politiques et juridiques qui en découlent.

Nous avons maintenu et maintenons au plus haut niveau les contacts les plus utiles avec l'OLP et ses dirigeants et avec les autres Etats de la région. Nous entendons les poursuivre dans l'intérêt de la paix et de la concorde au Proche-Orient.

Comment ne pas clamer dans cette recherche de la paix dans cette région chère à nous tous, notre indignation face à la tragédie qui se joue au Liban où un peuple si attachant, si ingénieux et tolérant, par la division de ses propres enfants qui favorise les interventions étrangères, se meurt et se laisse décimer par la violence aveugle. Nous faisons nôtres les appels à la cessation des hostilités, à l'arrêt de ces bombardements sauvages qui détruisent les vies humaines et les infrastructures du pays. Nous soutenons également les efforts de médiation du Comité tripartite de la Ligue des Etats arabes pour que les armes se taisent et que s'ouvrent enfin des négociations entre les communautés libanaises, de toutes tendances politiques et de toutes confessions, pour définir les bases de leur coexistence pacifique et fraternelle, dans un Liban réconcilié avec lui-même, qui retrouverait ainsi son unité, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance.

Nous voudrions souligner enfin le grand mérite de ces belligérants qui ont eu le courage de renoncer à la force, de surmonter leur rancœur et leur haine pour se

M. Aké (Côte d'Ivoire)

mettre à la table des négociations et engager le dialogue afin de mettre un terme aux conflits dans lesquels ils sont impliqués.

Leur courage a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants dans le processus de recherche de la paix dans le monde.

C'est ainsi que les Accords de Genève, du 14 avril 1988, ont permis le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan, le règlement définitif de ce conflit dépend maintenant du respect scrupuleux, par les signataires, des dispositions de ces accords.

L'acceptation par l'Iran et l'Iraq de la résolution 598 du 28 juillet 1987 et le cessez-le-feu intervenu le 20 août 1988 doivent faciliter, sous la médiation du Secrétaire général des Nations Unies, le dialogue direct entre les deux pays afin de régler les questions pendantes permettant, à terme, la normalisation de leurs relations.

Mon pays a accueilli avec satisfaction les accords de paix et de coopération conclus par les pays d'Amérique centrale, notamment le plus récent, celui de Tela au Honduras. Il soutient l'action du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui en vue d'instaurer la démocratie et la paix dans cette partie du monde et ce, sans ingérences étrangères, d'où qu'elles viennent.

Nous encourageons la reprise du dialogue entre les deux Corées en vue de la réunification pacifique proclamée dans la déclaration de Pamunjun, du 4 juillet 1972. Nous ne verrons qu'avantages que ces deux pays, avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations, deviennent des membres à part entière de notre organisation, ce qui peut contribuer à favoriser ce dialogue. Une telle demande de leur part recevrait naturellement notre soutien.

Nous encourageons tout aussi bien à Chypre le dialogue entre les communautés chypriotes afin de restaurer la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de cet Etat Membre et de garantir son statut de non-aligné.

Enfin, s'agissant du Cambodge, la tenue de la Conférence internationale de Paris ouvre des perspectives nouvelles dans le processus de restauration de la paix et de la réconciliation dans ce pays. Ce processus serait hautement facilité par la cessation des ingérences dans les affaires intérieures du Cambodge, notamment par le retrait effectif, sous un contrôle international approprié, des troupes vietnamiennes, retrait qui rassurerait l'opposition cambodgienne et laisserait aux

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Cambodgiens, de toutes tendances, le soin de régler par eux-mêmes, dans un dialogue fraternel et confiant, leur problème.

La paix, aime à dire le Président Houphouët-Boigny, est une et indivisible. Elle est globale et inséparable du développement. C'est dire qu'il ne peut y avoir de paix dans le monde si une région seulement de la terre en jouit et baigne dans l'opulence, alors que d'autres sont dévastées par la guerre et gagnées par la pauvreté qui s'y généraliserait. C'est la raison pour laquelle nous pensons que si nous devons mettre tout en oeuvre pour consolider cette paix là où elle est fragile ou menacée, la rétablir là où elle est détruite, nous devons également mettre fin aux inégalités et aux difficultés économiques auxquelles beaucoup d'entre nous sont confrontés pour jouir également des bienfaits de la liberté et de la paix, fondement du développement.

Si donc, au plan politique, nous pouvons nous réjouir de l'amélioration du climat international et souhaiter qu'elle se pérennise, force nous est de reconnaître qu'il n'en va pas de même dans les relations économiques internationales.

La situation économique mondiale est, en effet, caractérisée par le fossé sans cesse grandissant qui sépare les pays développés des pays en développement, par la croissance continue des économies du Nord qui contraste tristement avec la dégradation flagrante de celles du Sud, par le déséquilibre des échanges entre ce Nord qui s'enrichit et le Sud qui s'appauvrit toujours davantage du fait, entre autres, de l'inexorable effondrement des cours de ses matières premières, la détérioration constante des termes de l'échange, du lourd fardeau de l'endettement qui se traduit en définitive par le transfert négatif net de capitaux de ce même Sud vers le Nord.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

La situation est particulièrement alarmante pour les pays africains en proie à des difficultés économiques et financières d'une gravité telle que leurs structures économiques et sociales patiemment bâties risquent de s'effondrer. Si des mesures énergiques ne sont pas prises pour leur permettre de résister et de subsister, alors ces pays plongeront dans l'anarchie, le désordre et l'instabilité préjudiciables à la paix sociale qui leur est indispensable pour assurer leur développement. Il est de notre devoir à tous d'éviter que cela ne se produise.

Le Président Houphouët-Boigny commentant une de ses pensées, précisait récemment à Dakar, au Sommet de la francophonie, que, de même que "l'homme qui a faim n'est pas un homme libre", de même "un pays qui ne vit pas normalement parce que son économie est en péril, sa dette écrasante, ses échanges menacés et ses modestes ressources exploitées sans vergogne, bref un pays pauvre que la spéculation maintient dans cet état, n'est pas un pays libre".

C'est, en effet, la réalité de la situation que nous vivons aujourd'hui en Afrique. Notre indépendance politique et notre liberté si chèrement acquises n'auront de véritable signification que si elles reposent sur un réel développement économique.

Certes, nos gouvernements ont déployé au cours de ces dernières années des efforts remarquables et mis en oeuvre de vastes programmes de réformes pour sortir de nos difficultés actuelles et poursuivre notre croissance. Les résultats obtenus n'ont malheureusement pas répondu à nos attentes puisque notre situation continue de se dégrader dangereusement.

Les raisons en sont simples : un environnement économique hostile, du fait de l'égoïsme des pays développés, de la montée du protectionnisme dans ces pays, de la mentalité de ces hommes qui n'ont pour seule motivation que le profit facile, qui s'enrichissent honteusement par le seul jeu de la spéculation, ces hommes qui jouent avec les fruits du labour de nos braves populations dont le sort leur est totalement indifférent.

Une telle spéculation nous prive ainsi de ressources importantes pour financer notre développement, honorer nos engagements extérieurs, pour favoriser l'accès de notre jeunesse, par la formation, en cette ère de l'informatique, aux citadelles du savoir, de la science, de la technique, de la technologie afin de nous permettre de relever avec succès le grand défi du sous-développement et contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Par ses propres efforts, et avec le précieux concours des pays amis et des organisations financières et monétaires internationales, la Côte d'Ivoire, à la faveur du climat de paix et de stabilité politique qui en résulte, a fait effectivement d'énormes progrès sur la voie du développement.

Mais ce développement est contrarié tout simplement aujourd'hui par les pertes drastiques que nous enregistrons sur l'exportation de nos principales productions agricoles, et cela par le seul jeu de la spéculation.

Nous n'apprenons certainement rien à personne, surtout pas à vous qui êtes très au fait du problème ni à vous qui souffrez du même phénomène, mais il est bon que nous vous le fassions saisir dans toute sa dimension en vous révélant que notre pays a perdu en trois ans, sur ses productions, près de 9 milliards de dollars des Etats-Unis alors que, dans le même temps, il payait plus de 6 milliards de dollars pour le rééchelonnement de sa dette extérieure dont il a dû suspendre le règlement. Ce n'était pas faute de vouloir mais faute de pouvoir.

Quand on pense aux gains énormes générés dans les pays développés par les produits tels que le café et le cacao, on est en droit de se demander quelle paix dans la justice nous cherchons à instaurer dans ce monde.

L'angoissant problème de la dette qui fait l'objet de plusieurs rencontres et réunions internationales, a occupé une place très importante une fois encore, dans ce débat, pour la raison bien simple que la recherche de sa solution doit être porteuse d'espoir pour lever les incertitudes qui pèsent sur l'avenir des pays qui en sont particulièrement affectés.

Pour nous, la dette procède de l'inégalité dans les échanges internationaux, elle se situe essentiellement à ce niveau.

Nous souscrivons entièrement aux solutions techniques contenues dans les différentes propositions, initiatives ou plans qui ont été présentés, ces derniers temps, dans les efforts de réflexion générale pour trouver des solutions réalistes et satisfaisantes à cet épineux problème, qu'il s'agisse de l'annulation pure et simple de certaines de ces dettes, de l'allégement, du rééchelonnement ou de la réduction partielle de l'encours et du service des autres, ou qu'il s'agisse des facilités supplémentaires distinctes en vue de fournir, à des conditions concessionnelles, une aide financière aux pays en développement, notamment africains, à revenus intermédiaires.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Si nous devons nous en féliciter et rendre hommage au pays développés qui ont déjà pris, à cet égard, des mesures d'annulation totale ou partielle de leurs créances publiques sur certains pays en développement, nous estimons cependant que l'on devrait accorder toute l'importance qu'elle représente à la question de la rémunération équitable des matières premières. Comment ne pourrait-on pas imaginer une stratégie globale qui assurerait leur juste rémunération et garantirait la stabilisation des recettes d'exportation qui en résulteraient pour résoudre ce problème de la dette?

Le dialogue Nord-Sud dont nous souhaitons tous la relance pour moraliser les échanges internationaux devrait se pencher sur cette question vitale, pour certains d'entre nous.

La notion du développement durable telle qu'elle est définie dans le rapport "Brundtland" vise à favoriser l'harmonie entre l'homme et son environnement. Elle suppose par conséquent l'intégration des préoccupations pour un environnement de qualité dans le processus de développement.

Elle est un impératif tant pour les pays riches que pour les pays pauvres, car le développement ne peut s'accommoder de la dégradation de l'environnement et de la destruction des équilibres écologiques.

Il importe donc que la protection de l'environnement et la stratégie de développement soient imbriquées de manière à répondre aux besoins du présent sans mettre en danger les générations futures.

La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue en 1992 sera l'occasion d'un débat approfondi sur cette question pour nous sensibiliser tous sur nos responsabilités nationales et collectives à l'égard de l'environnement.

C'est dans cet esprit que la Côte d'Ivoire a participé, au plus haut niveau, en mars 1989, à la Conférence de La Haye sur l'environnement et signé la Déclaration qui en a résulté.

Le trafic de la drogue, un fléau de plus qui transcende aujourd'hui toutes les frontières et hypothèque l'avenir de la jeunesse, est un phénomène international qui nécessite une stratégie internationale de lutte telle que définie dans la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes conclue à Vienne le 20 décembre 1988 et soumise à la ratification des Etats.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Le vrai combat contre la drogue ne doit pas se limiter au seul renforcement de la répression contre les trafiquants et les consommateurs, il doit consister également à inciter les producteurs à se livrer davantage à des cultures licites et saines, suffisamment rémunératrices, afin qu'ils puissent renoncer à la culture de ces herbes et plantes de la mort.

Je ne saurais conclure cette déclaration sans évoquer l'important Congrès international de l'Unesco sur la paix dans l'esprit des hommes qui s'est tenu du 26 juin au 1er juillet 1989 à Yamoussoukro, capitale de la Côte d'Ivoire, à l'heureuse initiative de M. Federico Mayor, Directeur général de l'Unesco.

"Les guerres naissant dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix" peut-on lire dans le préambule de la Charte de cette institution.

C'est dans la perspective de contribuer à la recherche et à la défense de cette paix, pour en définir les contours et les conditions, pour faire prendre conscience à la communauté internationale que la paix est le bien le plus précieux de l'humanité qu'il faut à tout prix préserver en y consacrant toute l'activité de l'homme, que des personnalités d'origine, de formation et de confession diverses se sont réunies en Côte d'Ivoire pour réfléchir ensemble et proposer des programmes d'action pour atteindre ce noble objectif.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

La déclaration de Yamoussoukro, fruit de leurs réflexions, traduit leur foi dans l'avenir prometteur de l'humanité, un avenir que nous devons construire patiemment dans une vision nouvelle et globale de la paix, en adoptant, au niveau de chacun d'entre nous, de nos gouvernements et de nos peuples respectifs, un comportement qui assure effectivement la paix dans le monde, par le triomphe de la liberté sur l'oppression, de la justice sur l'iniquité, de la solidarité sur l'égoïsme, du respect des droits de l'homme - au premier rang desquels le respect du droit à la vie - sur la méconnaissance de ces droits, du bonheur partagé sur la pauvreté régionalisée, en un mot, l'épanouissement matériel et spirituel de l'homme dans un environnement sain, l'homme libéré enfin des incertitudes du lendemain.

La Côte d'Ivoire entend, pour sa part, oeuvrer inlassablement en faveur de cette paix : la paix dans le coeur et l'esprit des hommes.

M. KAFE (Comores) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser à mon tour, au nom de ma délégation, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale de notre organisation. En vous désignant à cette haute charge, notre assemblée a voulu honorer vos qualités d'éminent diplomate et vos mérites personnels. C'est aussi un hommage rendu à votre pays, le Nigéria, ami du mien, pour le rôle actif joué au sein du Comité spécial contre l'apartheid. Nous vous souhaitons donc plein succès dans l'exercice de vos nouvelles responsabilités et vous assurons de notre entière collaboration.\*

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Dante Caputo, dont le dévouement, l'autorité et la compétence ont permis un déroulement serein et positif des travaux de notre précédente session. Je saisirai aussi l'occasion pour rendre, une fois de plus, un hommage mérité au Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour sa disponibilité permanente et son action efficace au service de la paix internationale.

Depuis l'année dernière, une ère nouvelle, faite de dialogue et de concertation, semble devoir s'établir dans les relations entre les deux superpuissances.

Cette détente ne peut qu'être bénéfique pour la paix dans le monde.

---

\* M. Vraalsen (Norvège), Vice-Président, assume la présidence.

M. Kafé (Comores)

Il est également encourageant de constater que ces changements positifs commencent à dissiper peu à peu l'attitude de méfiance qui prévalait pendant la guerre froide.

Cette situation augure également d'un langage nouveau, basé sur une meilleure compréhension et la recherche commune de solutions pacifiques.

Toutefois, la bataille est loin d'être gagnée, étant donné que ce phénomène n'est pas irréversible.

C'est pourquoi nous devons rester vigilants et faire en sorte que cette dynamique se poursuive, dans l'intérêt de l'humanité.

Dans cette perspective, le rôle de notre organisation est déterminant, dans la mesure où, chaque fois que des conflits ne pourront trouver l'issue souhaitée, dans un cadre de dialogue, il lui reviendra de leur accorder toute l'attention requise.

Dans cette mutation, la redéfinition du paysage international suppose comme préalable le nécessaire respect par tous de la Charte de notre organisation, en ayant à l'esprit qu'un groupe de pays, quelle que soit leur puissance, ne sauraient se prévaloir d'être les gardiens du monde, alors que le reste des Etats devrait se contenter du rôle de spectateurs passifs.

Sur le plan politique, si nous pouvons nous réjouir de voir certains conflits se résorber, laissant la place à une paix relative, nous devons en revanche reconnaître que, sur le plan économique, aucun progrès significatif n'est à enregistrer.

En effet, alors que les pays développés ont réussi à surmonter leurs difficultés et vu s'ouvrir de nouvelles perspectives de développement économique et technologique, il faut admettre que dans les pays du tiers monde, la tendance est au contraire à la dégradation.

La détérioration continue des termes de l'échange a aggravé le phénomène paradoxal du transfert des ressources des pays démunis vers les pays les plus nantis.

Evidemment, cette situation est particulièrement préoccupante pour mon pays, la République fédérale islamique des Comores, dans la mesure où il subit avec encore plus d'acuité les effets néfastes de la conjoncture économique internationale.

En effet, son insularité, le morcellement et l'exiguïté de son territoire, alliés à un manque de ressources naturelles, constituent autant d'entraves à son développement.

M. Kafé (Comores)

Il s'y ajoute d'autres facteurs non moins graves, à savoir la mévente et la dépréciation constantes des prix de nos produits d'exportation, tels que la vanille, les clous de girofle, le coprah et les essences à parfum, qui font face, sur le marché mondial, à la concurrence des produits synthétiques.

Ce phénomène se trouve aggravé, d'une part, par les conditions défavorables de l'octroi des prêts destinés aux investissements, ce qui engendre un poids considérable de la dette publique et, d'autre part, par une explosion démographique inquiétante, un fort taux de chômage, un déficit des finances publiques, qui rendent le pays fortement tributaire de l'assistance technique et financière étrangère.

Pour vous permettre de mieux appréhender les difficultés que de telles contraintes font peser sur notre économie, je voudrais donner ici quelques indications sur l'état général de notre pays.

Au lendemain de l'indépendance, la République fédérale islamique des Comores ne disposait que d'une infrastructure rudimentaire.

Cela a mené le Gouvernement comorien, sous la conduite éclairée de son président, M. Ahmed Abdallah Abderemane, à mettre en place une politique de développement économique ayant pour objectif principal le désenclavement du pays.

Ceci, bien entendu, ne pouvait se réaliser qu'avec le concours financier de la communauté internationale.

A cet effet, une table ronde des donateurs, la première du genre, a été organisée en 1984 à Moroni, notre capitale.

M. Kafé (Comores)

Cette rencontre a permis une sensibilisation de la communauté internationale à nos difficultés et un examen approfondi des moyens pouvant permettre de relancer notre jeune économie. C'est ainsi que notre pays s'est vu doter d'un minimum d'infrastructures, entre autres l'amélioration progressive du réseau routier, la construction d'un port en eau profonde et d'un aéroport de classe internationale. Parallèlement, d'autres mesures d'accompagnement ont été prises dans le sens d'une plus grande rigueur budgétaire afin d'assainir les finances publiques. En dépit de ces efforts, les perspectives économiques à moyen terme et la situation financière demeurent toujours préoccupantes.

Devant ces circonstances, le Gouvernement comorien a pris la décision de négocier avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international un programme d'ajustement structurel, en vue de créer les conditions d'une économie plus saine et mieux soutenue. Dans cet élan, le concours de la communauté internationale nous est indispensable. Je voudrais donc saisir cette opportunité pour lancer un appel à toutes les bonnes volontés, donateurs bilatéraux et multilatéraux, organisations non gouvernementales, en vue de solliciter leur précieux concours en nous apportant l'aide financière nécessaire capable de soutenir notre programme d'ajustement.

Permettez-moi à présent de jeter brièvement un regard sur l'état de la situation politique internationale. Dans ce domaine, nous enregistrons avec satisfaction que la détente tend à devenir presque une réalité grâce à une meilleure compréhension, ce qui a abouti à l'apaisement des divers foyers de tension. Il revient donc à la communauté internationale de déployer tous ses efforts afin de préserver ces précieux acquis.

C'est ainsi qu'en Namibie le processus vers l'indépendance et la paix connaît une évolution positive. Il appartient à notre organisation de veiller à la stricte application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en vue de conduire avec dignité le peuple namibien à sa souveraineté nationale.

De même, nous réaffirmons la nécessité impérieuse de mettre un terme au système odieux d'apartheid afin de parvenir à la création d'une société juste, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

Au Maghreb, nous nous réjouissons du climat de détente et de coopération que les chefs d'Etat de la région ont décidé de mettre en oeuvre. Nous les encourageons à persévérer dans cette voie qui, à nos yeux, ouvrira des auspices favorables à l'application du Plan de paix du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

M. Kafé (Comores)

En Afghanistan, le retrait des troupes étrangères de ce pays est loin d'avoir mis fin au conflit. Nous devons soutenir les efforts de notre organisation dans la recherche, avec toutes les parties concernées, des moyens à même de ramener la paix dans ce pays.

S'agissant de la péninsule Coréenne, nous exprimons à nouveau l'espoir de voir les deux Corées du Nord et du Sud persévérer dans la voie du dialogue pour la réunification de leurs pays. Nous continuons à penser que l'admission des deux Corées au sein de notre organisation sera un facteur de paix et de stabilité dans la région.

Au Cambodge, le processus de dialogue engagé dans la recherche d'une solution pacifique mérite d'être poursuivi. Nous invitons les parties concernées à faire preuve de bonne volonté en vue de ramener la paix dans ce pays.

S'agissant du Moyen-Orient, nous constatons avec amertume que la situation reste toujours bloquée. En effet, le peuple palestinien continue d'être la cible de l'occupant sioniste et connaît les exactions les plus humiliantes, caractérisées par une dure répression, la déportation, la spoliation des biens et le dynamitage des habitations.

Nous continuons donc à affirmer qu'il ne saurait y avoir de paix durable et juste au Moyen-Orient tant que les droits inaliénables du peuple palestinien ne seront pas reconnus et effectivement exercés. A cet égard, nous soutenons l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées, y compris bien évidemment l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul et authentique représentant du peuple palestinien.

Corollaire du conflit israélo-arabe, la situation au Liban demeure marquée par la violence et la souffrance. Il est temps, croyons-nous, que le Liban retrouve pleinement sa souveraineté, son indépendance, son unité nationale et son intégrité territoriale. C'est pourquoi mon pays soutient les efforts entrepris par la communauté internationale et notamment ceux du Haut Comité tripartite dans la recherche de solutions politiques susceptibles de ramener la paix et la réconciliation nationale au Liban.

Quant au conflit Iran-Iraq, nous nous félicitons de la cessation de la guerre entre les deux pays, après tant d'années de souffrances et d'atrocités. Nous les exhortons à s'engager résolument vers le processus de négociations sous l'égide du

M. Kafé (Comores)

Secrétaire général de notre organisation et sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Mon pays, à l'instar de tous ceux de la même région, renouvelle son entière adhésion à l'idée de faire de l'océan Indien une zone de paix démilitarisée et dénucléarisée. A cet effet, nous appuyons le projet de tenir en 1990 une conférence internationale à Sri Lanka consacrée à ce problème.

Je ne peux terminer mon propos sans dire un mot du problème qui préoccupe au plus haut point le peuple comorien et l'ensemble de la communauté internationale. Il s'agit bien entendu de la question de l'île comorienne de Mayotte. Cette année encore, ce point reste inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée. Je ne voudrais donc pas anticiper sur le débat consacré à ce dossier et qui interviendra ultérieurement.

Pour l'heure, je me bornerai à exprimer la profonde préoccupation du peuple et du Gouvernement comoriens devant la persistance de ce problème qui n'a que trop duré. Vous conviendrez avec moi que ce dossier mérite de connaître une solution définitive qui réponde aux aspirations du peuple comorien tout entier. C'est pourquoi, dans une déclaration, S. E. le Président de la République, M. Ahmed Abdallah Abderemane, a souhaité "que le vent de détente qui souffle dans les relations internationales puisse influencer favorablement sur cette affaire".

Nous fondons l'espoir que le dialogue instauré au niveau des chefs d'Etat français et comorien puisse être de nature à déboucher sur une solution satisfaisante basée sur le droit et la justice.

La communauté internationale, quant à elle, se doit de continuer à apporter son soutien aux efforts du peuple comorien jusqu'au triomphe de sa juste cause.

Au moment où s'ouvre la dernière décennie de ce millénaire, de grands défis restent encore à relever. Que ce soit sur le plan économique ou politique, l'humanité tout entière doit faire preuve d'imagination pour affronter les mille et une entraves qui se dressent devant elle.

M. Kafé (Comores)

Cela nécessite, évidemment, plus de solidarité, un meilleur équilibre de la répartition des biens et des connaissances, seules conditions pouvant garantir durablement la paix dans le monde.

Dans cet objectif, notre organisation doit pouvoir jouer pleinement son rôle, car elle reste pour nous le seul rempart contre tous les excès et les abus, générateurs de conflits.

Mon gouvernement, quant à lui, réaffirme solennellement son adhésion aux idéaux de paix et de justice inscrits dans la Charte de notre organisation et ne ménagera aucun effort pour lui apporter son soutien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je leur rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la deuxième et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation partage entièrement le désir exprimé par le chef de la délégation du Pakistan d'entretenir des relations de bon voisinage entre nos deux pays. Le Premier Ministre de mon pays a déclaré à plusieurs reprises que la priorité la plus élevée du Gouvernement de l'Inde est de vivre dans la paix et l'amitié avec tous ses voisins, y compris le Pakistan. Voilà pourquoi c'est avec une certaine réticence que ma délégation se voit tenue d'exercer son droit de réponse à la déclaration faite ce matin par le chef de la délégation du Pakistan. L'Accord de Simla signé par les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan en 1972 prévoit que toutes les questions pendantes entre les deux pays doivent être réglées par le biais de négociations bilatérales et par des moyens pacifiques. Ma délégation regrette par conséquent que le chef de la délégation du Pakistan ait évoqué la question du Jammu-et-Kasmir.

M. I. HAQUE (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La position du Pakistan sur la question du Jammu-et-Kasmir est bien connue. Jammu-et-Kasmir est un territoire qui fait l'objet d'un litige. Par conséquent, nous maintenons que ce problème doit être tranché sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies en la matière et dans l'esprit des accords du même ordre.

La séance est levée à 18 h 40.